

samusocialInternational



Humaniser l'accueil des personnes en situation d'exil

— Regards croisés d'experts et d'acteurs de terrain pour des solutions durables —

tenu le 24 octobre 2017

Palais de la Porte Dorée
Musée national de l'histoire de l'immigration



مؤسسة عامل الدولية
amelassociationInternational



PROPOS INTRODUCTIFS

Serge Moati
Journaliste, scénariste

3

Mme Hélène ORAIN
Directrice générale du Palais de la Porte Dorée - Musée national de l'histoire de l'immigration

4

Mr. Jean-Marie DRU
Président UNICEF France

6

Dr. Kamel MOHANNA
Président-fondateur, Amel Association International

7

Xavier EMMANUELLI
Président-fondateur du Samusocial International

9

PLÉNIÈRES

Plénière 1

**Contexte historique et géopolitique
des migrations internationales,
cadrage général**

12

par **Pascal BONIFACE**
Directeur de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)
Enseignant à l'Institut d'études européennes de l'université de Paris

Plénière 2

**Obstacles juridiques et pratiques à l'effectivité
des droits des demandeurs d'asile :
que fait le Défenseur des droits ?**

15

par **Jacques TOUBON**
Ancien Ministre, Défenseur des droits

TABLES RONDES

Table ronde 1

Politique migratoire et système d'asile en France. Face à la complexité des migrations dans un monde globalisé et en mouvement, comment sortir d'un discours et d'une action politique opposant « bon réfugié » et « mauvais migrant économique » ?

20

Table ronde 2

Penser l'accueil des mineurs non accompagnés dans le respect effectif de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

24

Table ronde 3

Hotspots, camps, points d'égorgement, routes de transit : quelles recommandations pour transformer une organisation géographique des migrations provoquant l'exclusion, l'exploitation, et la mort ?

28

Table ronde 4

Cesser de créer des situations d'exclusion en France : quelles recommandations pour l'accueil, le soin et l'intégration durable des personnes ? Quelles recommandations pour déconstruire la stigmatisation des étrangers ?

32

CONCLUSION

37



Serge Moati Journaliste, scénariste

C'est à moi que revient par le plus grand des hasards, le plaisir et l'honneur d'animer cette journée. Animer, le mot est étrange mais enfin, je vais faire ce que je peux. C'est une fierté. Je m'appelle Serge Moati et je suis ravi d'être là. Moi qui suis un hypocrite au cœur large. J'ai toujours, comme on le voit dans le film *Say Something*, diffusé en introduction, un sparadrap. Je suis bouleversé par le sort des migrants, de celles ou ceux, enfants ou adultes qui ont péri en mer. Juste devant chez moi car j'ai une maison à Tunis sur la plage. Je vois des sous-hommes noyés. Alors que sous d'autres fenêtres que j'ai, à Paris cette fois-ci, je détourne les yeux pour ne pas voir, affronter, le regard des migrants mendiant. Et d'autres enfants, sous-hommes mendiant dans nos villes. Une fois, j'ai raconté ça à Xavier Emmanuel. Je lui ai dit, je me souviens, que je ne faisais rien. « Je ne vais pas accueillir les migrants chez moi, j'ai pas envie ». Il m'a répon-

du : « arrête tes conneries, il faut trouver des solutions réelles. ». Il m'a appelé en urgence pour venir ici. C'est son métier. J'ai répondu oui en urgence.

Les chiffres sont un peu flottants. Comme les cadavres en Méditerranée. 30 000 ou peut-être des milliers et des milliers sont morts ou disparus en Méditerranée. Oui, parce que les camps de réfugiés à travers le monde sont des enfers. Oui, parce que les enfants représentent, dit-on, plus de 50% des réfugiés de par le monde.

Oui, parce que les murs - c'est toi, Xavier, qui le dit dans ton livre formidable qui va sortir - *Accueillons les migrants, ouvrons nos portes, ouvrons nos cœurs* -, les murs, c'est vrai, finissent toujours par s'abattre. Et que les frontières seront toujours poreuses. Oui, parce que, enfin, c'est le Samusocial International (SSI), sous ton impulsion, qui organise cette journée importante et indispensable. Le SSI s'est associé pour cela à l'ONG libanaise Amel Association internationale.

Notre monde souffre trop. Nous ne savons pas comment réagir et surtout accueillir nos frères en humanité. Alors oui, comment régler au plus vite cette question terrible ? On a l'impression que personne ne sait vraiment. Ni nous, ni les organisations mondiales. Alors que notre monde coule et que les populismes triomphent partout, rien n'arrêtera la déferlante des pauvres. Ces pauvres de par le monde, qu'on ne sait même pas nommer, ça m'a frappé dans l'énoncé des tables rondes. Ils s'appellent migrants, ils s'appellent réfugiés ? Il y a des bons migrants ? Ou des mauvais réfugiés ? Les bons réfugiés ? Les mauvais migrants économiques ? On ne sait pas.

Ici, vous êtes tous réunis, acteurs associatifs, institutionnels, chercheurs, afin d'aboutir à des recommandations relatives à l'amélioration de l'accueil des réfugiés et des personnes en situation d'exil en France et en Europe.

Serge Moati



Mme Hélène ORAIN

Directrice générale du Palais de la Porte Dorée - Musée national de l'histoire de l'immigration

Nous sommes très heureux et très fiers de vous accueillir aujourd'hui. Je voudrais simplement vous dire quelques mots sur les raisons de votre présence dans ce musée. Vous êtes à la fois au Palais de la Porte Dorée, au Musée national de l'histoire de l'immigration, et sous vos pieds se trouve l'aquarium tropical que certains d'entre vous connaissent peut-être. Pourquoi donc accueillir des journées de réflexion comme celle-ci dans cet endroit ?

Ce Musée de l'histoire de l'immigration, dont nous avons fêté les 10 ans il y a une semaine, a toujours voulu maintenir cette tradition des musées français d'être des lieux de débats, des lieux ouverts à tous, et des lieux où justement on aborde des questions qui parfois peuvent choquer les opinions publiques, ou en tous cas les boulever-

ser. Ici, nous traitons presque chaque jour de la question des migrants. Même si nous sommes un musée d'histoire, nous avons toujours tenu à aborder ces problématiques de l'actualité pour que nos publics, celles et ceux qui viennent voir nos expositions, puissent découvrir des œuvres d'art. Et à travers elles découvrir et comprendre des réalités contemporaines. Par exemple, *Les lieux saints partagés* que vous allez découvrir ce soir, est une exposition au fond d'anthropologie qui nous permet de comprendre une réalité qui concerne des millions de croyants de par le monde, celle des lieux sacrés que les trois monothéismes partagent. Bien sûr, on pense immédiatement tous à Jérusalem. Mais vous allez découvrir qu'en réalité, beaucoup d'endroits en Europe, dans la Méditerranée, sont des sanctuaires partagés

par les trois monothéismes. C'est une façon un peu différente d'aborder ces questions d'identité religieuse qui sont présentées de manière très vivante la plupart du temps dans l'actualité.

L'un des ces lieux, Lampedusa, est emblématique de cette journée. Il se trouve que Lampedusa est depuis très longtemps un lieu d'accueil, d'échanges et de partages. Évidemment, c'était un carrefour d'échanges commerciaux, de migrations. Et bien sûr les migrations sont toujours des facteurs qui encouragent le partage et les échanges. Mais Lampedusa, depuis le XVIIIe siècle, a été vécu comme un lieu particulier où justement l'accueil a toujours été au cœur des préoccupations des habitants. Vous découvrirez des textes formidables de Diderot qui relate toute l'uto-

pie de Lampedusa autour de l'accueil. Il n'y a donc pas de hasard historique. Le fait qu'aujourd'hui nous retrouvions ces migrants à Lampedusa mais aussi dans beaucoup des îles de la Méditerranée traduit des mouvements anciens entre les rives sud et nord de la Méditerranée et qui ont toujours concerné l'Europe.

Sur la question des migrants également, il me semble important de rappeler que contrairement à la manière dont les choses sont présentées habituellement, ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas une crise. Ce que nous vivons aujourd'hui est un mouvement profond et qui va durer très longtemps. Certainement Catherine Witthol de Wenden qui nous accompagne depuis de si nombreuses années, et Pascal Boniface nous le rappelleront. Nos sociétés riches, comme le disait Monsieur Moati presque égoïstes, doivent intégrer l'idée que la question de l'accueil, de l'hospitalité, va se reposer à chacun et à chacune d'entre nous.

C'est pourquoi je vous invite à revenir nous voir après avoir visité l'exposition. Nous avons en ce moment un festival formidable qui s'appelle *Welcome. Migrations et hospitalité*. Nous présentons un certain nombre de spectacles, de concerts, de débats, de réflexions autour de cette question de l'hospitalité. Évidemment, dans un musée, on n'est pas directement concernés par l'urgence de l'accueil, ou par les problématiques matérielles ou politiques de ces questions migratoires. Mais notre travail c'est, peut-être même surtout, de sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de l'accueil. Les artistes se sont emparés de ces questions-là dès les premiers moments de ce qu'on a appelé la crise migratoire en Europe. Énormément d'artistes, de dramaturges, de musiciens, de cinéastes, d'artistes contemporains, travaillent au quotidien dans les Centres d'Accueil et d'Orientation, dans les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, auprès des associations. Nous les présentons aussi

dans ce festival *Welcome*. Je vous invite à en découvrir tous les spectacles.

Je voudrais vous dire à nouveau à quel point je suis fière de vous accueillir parce que je crois qu'au fond, ce que nous faisons ici dans un musée et ce que vous faites au quotidien en tant que bénévoles ou salariés d'une association, sont vraiment des missions extrêmement complémentaires. Vous êtes au quotidien pris par l'urgence. Nous sommes moins dans cette urgence mais nous travaillons également, parce que c'est notre engagement et que ce sont nos convictions, à ce que cette question de l'humanisation de l'accueil soit au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Je vous souhaite une excellente journée, et je vous remercie encore.

■
Mme Hélène ORAIN

Mr. Jean-Marie DRU Président UNICEF France

Comme l'a dit Madame Orain, il va falloir des décennies pour répondre à tous les enjeux auxquels nous sommes confrontés en matière d'accueil. J'en parlais l'autre jour avec Xavier Emmanuelli qui me disait que c'était l'affaire d'au moins cinq générations. Il est vrai qu'il y a aujourd'hui dans le monde plus de réfugiés qu'il y en avait en 1945. Plus généralement, 125 millions d'enfants dans le monde souffrent très directement des conséquences des conflits armés. Nous faisons face à des stratégies guerrières nouvelles. Les lieux d'affrontements se rapprochent des lieux de vie. Il y a des discriminations de communautés. Des écoles sont occupées, pas sanctuarisées mais bombardées. Il y a de multiples atrocités, et en particulier des enlèvements de masse dont on parle chaque jour. Toutes ces populations très fragilisées sont aussi confrontées au réchauffement climatique (inondations, sécheresses). 85% des morts suite au réchauffement climatique sont des enfants. Et puis il y a la résurgence de la sous-nutrition aiguë avec des épisodes de famine en Somalie, au Tchad et au Nigéria. Toutes ces populations sont obligées de quitter leur lieu de vie. Elle sont par-

faitement diminuées et elles n'ont pas d'autres choix. Dans cet engrenage de situations tragiques, l'Unicef a rééquilibré sa stratégie pour s'adresser en priorité aux plus vulnérables des plus vulnérables. Aux foyers les plus démunis, aux enfants en extrême pauvreté, aux populations les plus difficiles à atteindre, aux handicapés, à ceux qui ont besoin d'une vraie protection au quotidien, en particulier les petites filles, à ceux qui souffrent de discriminations de tout ordre.

Dans le monde, 300 000 enfants et mineurs sont réfugiés. Leur nombre a été annuellement multiplié par cinq depuis 2010. 170 000 demandent l'asile en Europe. La plupart d'entre eux font le voyage seuls et ont des périodes qui durent plus de deux ans. Certains sont plus vulnérables que d'autres. Un enfant qui vient de l'Afrique subsaharienne par exemple a 75% de risque d'être confronté à de très graves violences. Ce taux est de 38% pour des enfants venant d'autres régions.

Je vous parle des enfants d'abord parce que je représente l'Unicef. Et aussi parce que plus de la moitié des populations sur les routes migratoires sont des femmes et des enfants. Nous demandons que, quelles que soient leurs ori-

gines, ces enfants soient abrités, qu'on leur donne accès aux soins curatifs et préventifs auxquels ils ont légitimement droit, qu'on les dirige vers les dispositifs de protection de l'enfance afin que soient le plus rapidement traitées les procédures de regroupement familial et de demande d'asile. Nous demandons que tous, enfants comme adultes, aient droit à tous les services publics de la République. Nous sollicitons en permanence à ce propos les pouvoirs publics afin qu'ils soutiennent plus les collectivités locales.

L'Unicef lutte en France, en Europe et dans le monde contre toute marginalisation, discrimination, xénophobie, aussi bien dans les pays de destination que dans les pays de transit. Au-delà des statistiques, on est confronté à des destins, des vies individuelles confrontées au dénuement et à la précarité, profondément déracinées et désespérées. En leur nom, je vous remercie d'avoir décidé de consacrer cette journée à essayer de trouver des solutions et des recommandations. Merci Xavier et merci à vous tous.

Mr. Jean-Marie DRU



Dr. Kamel MOHANNA

Président-fondateur, Amel Association International

Un grand merci à l'équipe du Musée national. Un grand merci à mon grand ami Xavier Emmanueli. Je dois avouer que c'est un coup de foudre entre Xavier et moi. On se connaît depuis deux ans. Nous avons su initier un partenariat pionnier, non pas dans la culture néocoloniale de beaucoup d'ONG de l'Occident qui viennent dans nos régions pour nous apprendre comment il faut travailler mais d'égal à égal. Merci à l'équipe du Samusocial International. Un grand merci à Amel France, son président Joseph Dato et à toute son équipe. Un grand merci aux médias et aux conférenciers présents ici. J'ai appris par Xavier Emmanueli que nous sommes tous engagés

pour une culture de solidarité dans un monde où malheureusement prévalent discours populiste, xénophobie, exclusion, islamophobie.

Amel a été fondée en 1979. Elle dispose aujourd'hui de 24 centres, de 6 cliniques mobiles, d'une unité éducative mobile. Il y a aussi une voiture pour les enfants de rue, assez distinguée paraît-il, que je n'ai pas encore vue, avec nos amis du Samusocial International. Il y a surtout 800 personnes qui travaillent à contre courant. Dans le contexte de diversité religieuse libanaise, Amel est non confessionnelle. Notre ambition est de développer l'humanité de l'être humain sans tenir compte de son appartenance géographique, religieuse ou

politique. Personne ne choisit sa famille, sa nationalité, sa religion. Ce sont des choses dont nous héritons. Le vrai défi, c'est ce que nous pouvons faire ensemble.

Je suis responsable d'une ONG libanaise et arabe. Nous jouons un peu un rôle de catalyseur dans le monde arabe, comme un modèle de changement où l'être humain et sa dignité est notre principale préoccupation. Depuis le début de la crise, près de 2 millions de services ont été offerts aux réfugiés syriens avec le soutien du Centre de Crise, du Samusocial International et de beaucoup d'autres. Au nom de son action auprès des réfugiés syriens, Amel était candidate l'année dernière au prix Nobel de la

Paix. Pour notre campagne, nous avons choisi au départ le slogan « Liban – Lesbos ». Mais M. Ponzeri, le président de la Commission des Affaires étrangères à l'Union européenne nous a suggéré les « 3 L » pour « Liban – Lesbos – Lampedusa » comme symboles de solidarité avec les réfugiés alors que se développent dans le monde le repli identitaire, le refus d'accepter et de recevoir l'autre. Notre action est aussi soutenue par sa sainteté le pape François que j'ai eu l'occasion de rencontrer.

Le Liban souffre depuis 40 ans de l'état d'urgence. Alors que le candidat à la présidentielle Macron visitait un centre Amel, je lui ai dit : « à Calais, vous avez 6 000 migrants et vous êtes 65 millions. Nous, au Liban, on est 3,5 millions et on a 1,5 millions de réfugiés syriens. En proportion, cela représenterait 22 millions de réfugiés en France. ». L'Occident a toujours été animé par ces valeurs de solidarité. Pendant la première Guerre Mondiale, vous avez reçu un million de réfugiés belges. Pendant la guerre civile de 1936 en Espagne, vous en avez reçu un demi-million. On a expulsé après la Seconde Guerre mondiale de la Pologne et de la Tchécoslovaquie 5 millions d'Allemands qui sont re-

tournés en Allemagne. 12 millions d'Européens sont allés aux États-Unis.

Les « 3L » suggèrent que ces valeurs de solidarité subsistent. Xavier Emmanuelli, lorsque je l'ai rencontré, a accepté l'idée. M. Régis Debray s'est joint à nous. Il s'agit de travailler ensemble, Sud et Nord. Ce séminaire aura une suite à Athènes au mois de décembre. Je suggère que nous soyons tous un groupe de pression pour développer dans le monde des valeurs de solidarité, de citoyenneté, de dignité humaine. On a beaucoup de problèmes dans nos régions, et surtout au Liban. On a un million et demi de réfugiés mais quand vous allez dans les rues, vous avez l'impression qu'ils sont tous intégrés. La migration n'a pas uniquement des effets négatifs. Il y a beaucoup de génies qui sont venus d'autres pays. Les États-Unis sont un rassemblement de gens qui sont venus de beaucoup de pays. Ici on pense que ces migrants n'ont pas beaucoup de qualifications. Mais tout en saluant l'action de madame Merkel et de l'Allemagne qui a reçu 1 million de réfugiés, on sait que parmi eux, il y a 5 000 médecins syriens, 4 000 avocats, 6 000 ingénieurs. L'Allemagne qui voit sa population vieillir et

va perdre d'ici 2020, 7 millions d'ouvriers, en a besoin.

Il y a 20 ans, il y avait 10 millions de déplacés internes. Malgré tous les discours dans le monde sur le droit, ils sont maintenant 65 millions. Comment prévenir cela ? Comment éviter les conflits. Comment traiter les conséquences des crises ?

Je vais rencontrer le mois prochain le secrétaire général des Nations-Unies pour suggérer que l'année prochaine soit l'année de la solidarité dans le monde. Avec le Samusocial International, au sein de la coopération Sud-Nord, Nord-Sud, nous voulons donner l'exemple pour un monde plus juste et plus humain. Pour cela, il faut avant tout œuvrer à trouver des solutions justes à toutes les crises, une coopération. Dans notre région plus particulièrement, il faut trouver une solution juste à la crise palestinienne.

Je vais terminer mon intervention par une blague. Il s'est avéré que Adam et Ève étaient libanais. Pourquoi ? Parce qu'ils vivaient sans eau, sans électricité. Ils volaient des pommes et croyaient qu'ils étaient au paradis.

■

Dr. Kamel MOHANNA





Xavier EMMANUELLI Président-fondateur du Samusocial International

Je suis très ému. C'est le début d'une longue marche qu'on va faire. Aujourd'hui, ici, puis à Athènes avec DOMEUS. On ne s'arrêtera plus. Vous me suivrez je l'espère.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie tous, auditeurs et intervenants, d'être venus participer à cet échange sur un thème devenu crucial et pour lequel il est urgent d'entrevoir le long terme.

Dans leur accompagnement médico-psycho-social des plus vulnérables, des plus exclus, les équipes du Samusocial international rencontrent, particulièrement en Afrique et au Maghreb, une proportion croissante d'étrangers, allant jusqu'à 25% des personnes identifiées ou accompagnées, bien souvent des mineurs en situation de rue. Des personnes en transit vers un

ailleurs incertain, des personnes victimes de traite des êtres humains. Ces étrangers sont des personnes en errance internationale, fuyant les soubresauts géopolitiques, écologiques et macroéconomiques qu'ils ne maîtrisent pas et parfois même des nationaux refoulés vers un pays dans lequel ils n'ont plus d'attache.... Sans parler de la situation particulière relevée par notre équipe travaillant au Liban.

Des personnes qui arrivent et demeurent, sans demeure, si j'ose dire, à bout de force dans des villes de transit, bien loin de ces ville-refuges dont on parle dans la Bible et dont parle Derida.

Les équipes du Samusocial International, présentes dans les 17 pays où elles sont au service des plus vulnérables, des plus exclus, nous ont permis de

faire ce constat de la grande part parmi les personnes en situation de grande exclusion, des non-nationaux, des exilés. À ce propos, je voudrais remercier mes camarades qui sont dans la salle. Je vois les MSF qui sont venus et qui ont encore confiance en moi. Je vois les directeurs SSI du Mali, du Maroc, d'Égypte. Je vous remercie d'avoir fait le voyage pour venir jusqu'ici pour parler de cette problématique que vous rencontrez tous les jours

À cette observation se mêle celle, insoutenable, des dizaines de milliers de personnes mortes aux portes de l'Europe. 30 000 personnes depuis les années 2000 se sont noyées en Méditerranée. Face à ce désastre, le SSI a développé, à son échelle et avec ses moyens, le projet DOMEUS, Dispositif d'Orientation Mobile Eu-

ropéen Urgences et Soins, afin d'identifier les personnes en situation de migration les plus vulnérables, de leur apporter une aide médico-psycho-sociale, un soutien juridique et de les aider dans les démarches de relocalisation ou de demande d'asile, en facilitant leur orientation vers des structures adaptées et donc un accompagnement digne et humain. Parce qu'en ce moment ce n'est pas le cas. Ce dispositif, déjà effectif au Liban, le sera bientôt en Grèce. Une plateforme d'orientation vers les services spécialisés des personnes à besoins spécifiques, je veux parler, entre autres, des handicapés, ou même des très vieux, accueillies en France est par ailleurs proposée.

Mais confrontés à la difficulté à se faire entendre sur ces questions - cruciales pour la survie de ces personnes - et délicates car elles interrogent sur l'avenir de l'Europe, et même bien plus, sur son identité - il nous a semblé essentiel de mobiliser nos capacités de recherche et de plaider dans un triple objectif de replacer dans un contexte de compréhension plus large les situations rencontrées sur le terrain, de les faire connaître le plus largement possible et d'alerter les pouvoirs publics.

Car vu d'une certaine France, les pouvoirs publics et les médias semblent parfois aveuglés ou piégés dans une sémantique binaire. Pour paraphraser Camus, les choses mal nommées ajoutent aux malheurs de ce monde. Parmi ceux qui sont sur les routes du monde, nouveaux nomades, exilés, MIGRANTS! il n'y aurait donc plus que les réfugiés et « les autres », laissés sans définition.

Si nous n'avons pas d'autres choix que de simplifier un phénomène complexe, car ne pas faire l'effort de bien nommer est dangereux.... Les Hommes migrent, pourtant, depuis toujours, partout, c'est même un phénomène anthropologique lié à notre humanisation.

Nommer et distinguer, donc, un jeune diplômé français passant plus d'un an dans un autre pays pour y travailler : un migrant ? J'ai même un autre mot, un néologisme, je m'en excuse, des « exodés ». Les Palestiniens réfugiés à Gaza sont-ils des réfugiés.... chez eux ?! Des réfugiés en transition vers.... ? Où et quoi ? Crée-t-on de futurs Gaza en finançant des États tiers pour faire le triage et maintenir ces « transitant » éternels ? On connaît les recettes ratées et leurs conséquences humaines désastreuses, surtout n'en inventons pas de nouvelles....

Or, dans notre civilisation de l'image, ces conséquences apparaissent quotidiennement sur nos écrans, mais vidées de leur sens profond par une déréalisation de la réalité, pour aller dans le sens de Jean-Claude Guillebaud. L'interprétation du réel par l'image le transforme en récit : pour les médias, le réel doit être exagéré pour être intéressant. La réalité se retrouve contenue dans une mince pellicule narrative qui parcourt la planète, fausse le jugement et impose une autre réalité des faits. Dans ce récit du monde, l'amplification par les images, montrant par exemple tortures et décapitations, décrit une monstrueuse menace, une monstrueuse caricature. Le monde entier est sur les routes mais n'ayez crainte: le monde est déjà extrêmement

mobile dans nos faits et gestes, dans nos pensées, contrats, manières d'agir, déplacements. C'est un très grand changement. Aujourd'hui, toutes marchandises, tous commerces, tous vendeurs fonctionnent à flux tendu, jamais en stock. Les idées et les peuples, bougent autour, aussi, des événements dramatiques, monstrueux, exotiques, mortifères, comme les guerres ou les catastrophes.

Bien entendu le discours médiatique s'appuie sur une réalité : les migrants migrent, c'est même leur raison d'être. Nos sociétés se transforment pour parler comme Héraclite. On ne peut pas retenir le passé car il n'est qu'un récit qui ne reviendra jamais. À ce propos, notre passé n'était pas forcément le bon vieux temps. Le XXème siècle a été un siècle de feu, d'acier, de charniers, de morts innombrables et d'immenses migrations en Europe centrale, en Inde et au Pakistan. En Afrique aride les camps de réfugiés ont été introduits dès le début du XXème siècle et ont depuis été intégrés dans les parcours de vie de beaucoup de nomades, période de sédentarité subie, et ce en même temps que les frontières, lignes infranchissables souvent tracées dans les bureaux des colonisateurs comme à Berlin en 1885. Le siècle dernier a été celui des immenses camps de concentration, de déportation, de rétention, d'extermination, d'exode et d'exil. A t-on vraiment oublié ce bon vieux temps là ? Construire des barrières ne sert à rien sinon à engendrer d'innombrables souffrances.

Tôt ou tard serons-nous saisis par le syndrome de la grande

muraille de Chine visible, paraît-il depuis la lune, qui n'est plus jamais qu'un fiasco cosmique ? Plus proche de nous la ligne Maginot a ajouté au dérisoire, au ridicule, à l'immense défaite de notre pays. De tels concepts de repli ne peuvent pas être efficaces.

Voilà pourquoi aujourd'hui nous organisons à notre mesure, sans idées préconçues et péremptoires, ces regards croisés qui pour nous, associations, marqueront nos pistes de stratégie et de combat. Et ce sur 4 thématiques, à nos yeux importantes : les enjeux de la sémantique sur l'action politique, les Mineurs Non Accompagnés, l'organisation géographique des flux et plus particulièrement les lieux de concentration des exclusions et enfin l'accueil, durable. Pour ne pas aller dans tous les sens, humblement, nous venons vous demander votre avis, à vous, experts, institutionnels, et personnes de terrain. Certes, il faudra savoir accueillir ces « migrants », avec respect et dignité, ce que pour le moment, nous ne savons pas faire, ni en France, ni partout dans le monde. Et pourtant, ce problème, il y en a pour des générations entières.

Je voudrais vous remercier tous d'être là pour ce plaidoyer.

Nous devons inciter tous les citoyens et les gouvernements à le faire. Bien sûr, c'est un problème complexe. Bien sûr, cela ébranle fortement nos sociétés. C'est vrai aussi que cela peut entraîner des menaces et des déstabilisations, mais nous devons transformer l'accueil en projet de vie et d'espérance. Si nous ne le faisons pas, avec générosité, lucidité, responsabilité, mais pragmatisme, ça se fera quand-même et ça se fera dans le chaos et la souffrance. Nous avons le devoir de construire ce monde qui sera forcément un monde différent avec ce phénomène, qui dépasse l'urgence, ce phénomène qui, je le rappelle va durer.

Alors merci. Merci de venir échanger, nous nourrir de vos constats et de vos recommandations. De ces échanges nous allons construire notre plaidoyer, que nous souhaitons porter à Athènes avant la fin de l'année. De ces échanges nous allons renforcer les orientations de certains projets du Samusocial International, en particulier notre projet DOMEUS.

Merci, pour nous permettre

cette rencontre, et nous accueillir dans ce lieu porteur de sens, au secrétaire général du Palais de la Porte Dorée, Yannick Loué, à la directrice du Musée, Mme Hélène Orain, et à Jacques Toubon, courageux défenseur des droits. Merci à Jean-Marie Dru, Président de l'Unicef qui soutient cet événement, au Dr Mohanna, président d'Amel Association International qui le co-organise et avec qui nous travaillons main dans la main au Liban. Nous irons ensemble à Athènes.

Au Fonds Xavier Emmanuelli qui soutient cet événement et donc à Christiane Lelidec, à tous les intervenants, amis, animateurs qui sont là à titre bénévole, et en particulier à mon ami Serge Moati, à toute l'équipe du Samusocial International au siège et à l'étranger. Je les remercie d'avoir fait le déplacement, enfin, à celles qui ont plus particulièrement organisé le séminaire : Géraldine Pinault, Alizé Taquoi, Nawel Laglaoui, et à toi bien sûr Julie Fournier, fidèle assistante, nous sommes en marche pour des générations entières !

Xavier EMMANUELLI



Plénière 1

Contexte historique et géopolitique des migrations internationales, cadrage général

par **Pascal BONIFACE**

Directeur de l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)

J'appartiens à l'école réaliste des relations internationales. À tort, la *real politic* n'est pas très bien vue par le mouvement des ONG. Mais il y a pire que la *real politic*, pour paraphraser Hubert Reeves, c'est la *unreal politic*. Par rapport aux défis posés par les mouvements migratoires, il faut une approche réaliste des relations internationales pour transformer et améliorer les choses. Cela ne veut pas dire céder aux événements, être passif, mais analyser de façon correcte les choses pour pouvoir les améliorer.

Aujourd'hui, fuir son pays n'est un choix facile. Ce n'est pas quelque chose que l'on fait de gaieté de cœur. Généralement, on fuit son pays

parce que, pour des millions de personnes, il est plus facile de changer de pays que de gouverner. Comme on ne peut pas changer de gouvernement, on change de pays. Mais si on doit changer de pays parce qu'on ne peut changer de gouvernement, c'est qu'il y a d'excellentes raisons de fuir son pays.

Auparavant, au cours des siècles passés, il n'y avait pas cette connaissance des sociétés extérieures. Les sociétés riches et vivant en paix n'avaient pas ce rôle d'aimant parce que l'information ne circulait pas. À partir du moment où, même dans les zones les plus reculées d'Afrique, on sait un peu ce qu'est la vie en Europe, à partir du moment où l'infor-

mation circule, les hommes, les femmes et les enfants circulent également. On ne pourra pas échapper à cela.

Cela a été dit à plusieurs reprises avant moi, ce n'est pas une crise. Une crise, ça dure quelques temps. C'est quelque chose de structurel, ce que nous vivons actuellement ne sera pas terminé l'année prochaine, ce ne sera pas terminé lors des prochaines élections. Nos dirigeants, et nous en tant que populations et citoyens, auront à y faire face. On n'a pas le choix de ne pas s'intéresser à cela en pensant qu'on ne sera pas atteints ou que les choses s'arrangeront d'elles-mêmes. Il faut prendre le problème à bras le corps.

Pour cela, il faut d'abord assu-

mer nos propres responsabilités dans ce qui ne va pas. Les personnes fuient des dictatures, des massacres ou une misère dont nous sommes dans une certaine mesure responsables. La guerre d'Irak, l'intervention en Libye ont eu un impact qui a dépassé ces pays, et un coût que l'on paie encore aujourd'hui. L'Europe est directement responsable de catastrophes stratégiques qui ont des conséquences humanitaires. Ce sont les catastrophes stratégiques dans lesquels nos dirigeants, nos sociétés ont eu un rôle important, où les voix courageuses qui s'y opposaient ont souvent été dénoncées, attaquées. Nous devons faire face à cela. Il y a aussi la misère, une croissance démographique qui n'est pas accompagnée par une croissance économique. Dans de nombreux pays, le PIB par habitant a diminué depuis 2, 3 ou 4 décennies. Comment alors penser que dans des pays où il n'y a aucune perspective d'avenir, les gens vont rester et mourir sur place ? Il faut des solutions globales.

Le problème c'est que la communauté internationale est inexistante. Marshall McLuhan avait dit, avant même internet et les réseaux sociaux, avant même les téléphones portables qui permettent ces mouvements migratoires, que nous vivons dans un village global. Or il n'y a pas de conseil municipal de ce village global. Il n'y a pas de maire de ce village global. La communauté internationale, souvent évoquée, est un peu comme le monstre du Loch Ness. Tout le monde en a entendu parler, personne ne l'a jamais vue. Les grandes nations, les dirigeants

n'arrivent pas à se mettre d'accord pour faire face aux défis qui nous sont posés. La guerre civile en Syrie montre bien qu'il n'y a pas de communauté internationale. Il y a le blocage russe lié aux conséquences de l'intervention en Libye, l'aide de l'Iran au régime de Bachar El Assad. On voit bien que sur la plupart des grands défis, nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord.

Et puis, au moment où les États-Unis disent qu'ils se retirent de l'accord de Paris, on voit très bien que si rien n'est fait de façon sérieuse, pro-active, et profonde par rapport au réchauffement climatique, la crise sera non pas celle des migrants, mais des réfugiés climatiques. Si rien n'est fait en termes de lutte effective et pas seulement verbale, les mouvements migratoires à venir seront d'ampleur et aux conséquences bien plus importantes.

Il faut faire quelque chose que les gouvernements n'aiment pas trop, prendre des décisions sur le long terme et prendre des décisions qui ne suivent pas le vent des opinions mais les précèdent et les préemptent. Il est tout à fait inexact de penser que les opinions sont en faveur des solutions à court terme ou des plâtrages. Nos concitoyens sont assez intelligents pour comprendre les enjeux parce que c'est leur intérêt que cette crise soit réglée. Les solutions rapides d'exclusion, en apparence faciles à mettre en œuvre, ne sont pas des vraies solutions ils agissent comme des bombes à retardement.

Il faut des solutions de long terme, des solutions qui soient globales et non pas des solutions particulières. À raison,

Calais a été évoqué. On se focalise sur un épiphénomène alors que le problème est global. On se focalise sur les effets alors que c'est aux sources qu'il faut s'attaquer. Si on s'attaque seulement aux effets, les causes vont continuer et produire encore plus de malheurs, de conséquences négatives et donc des flux.

On voit bien que nos différents dirigeants ont du mal à se mettre autour d'une table et à dire quelle est l'ampleur du problème ? Quels sont les moyens réalistes de s'y attaquer ? Comment fait-on pour que le problème ne grossisse pas encore ? Si nos gouvernements ne le font, c'est à la société civile de les interpeller. C'est aux citoyens de leur dire : nous sommes peut-être plus responsables que vous, et nous avons les moyens d'avoir une vision plus à long terme que vous. C'est là où cette journée d'études a un rôle important à jouer.

L'époque où seuls les États pouvaient avoir les moyens d'informations, de renseignements, pour déterminer des solutions, et où la société civile suivait est terminée. Les différentes ONG présentes sur les terrains ne posent pas seulement des pansements. Elles ont non seulement des capacités de plaidoyer, mais également des capacités d'analyse. Les différents rapports annuels des ONG font la preuve de l'immense travail intellectuel et de recherche fait. Ils fournissent des solutions concrètes. C'est de cela dont on a besoin et non pas de leçons de morale générales qui ne s'embranchent pas sur la réalité.

Il ne s'agit pas de dire que

l'Occident à tous les torts. Mais nous ne pouvons pas dire que nous avons uniquement amené Mozart et la civilisation dans le reste du monde. Le monde occidental a de larges responsabilités. Il a perdu le monopole de la puissance. Il ne veut pas s'en rendre compte et veut toujours donner des leçons au reste du monde. À lui de comprendre que le reste du monde peut aussi lui apprendre des choses et qu'il doit s'en inspirer. Aujourd'hui, l'on peut d'ailleurs constater que le travail des ONG est beaucoup plus équilibré entre le Nord et le Sud.

On est à présent dans un mouvement circulatoire d'idées, de constats, de plaidoyers et d'analyses. Le monde occidental ne peut pas l'ignorer parce que, qu'il le veuille ou non, il est impacté. Bien sûr, on peut avoir la tentation de l'égoïsme en disant que ça ne nous regarde pas, ou qu'individuellement on est pas touché parce qu'on vit dans un quartier privilégié. C'est une vision de court terme parce que dans un monde global, ce qui se passe au Liban a des répercussions en France, ce qui se passe au Sahel a des répercussions en Libye, ce qui

se passe dans un autre quartier a des répercussions à notre porte également.

Et puis surtout, je crois qu'on a le droit d'être égoïste. Chacun peut être égoïste. Mais on n'a pas le droit de ne pas être intelligent. Ne pas voir qu'il faut faire face à ces défis qui nous sont lancés et qui nous impactent directement, c'est faire preuve de stupidité. Et ça, c'est encore plus grave.

Pascal BONIFACE



Pascal Boniface est Directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) et enseignant à l'Institut d'Etudes européennes de l'Université de Paris 8.

Pascal Boniface dirige également La Revue internationale et stratégique (parution trimestrielle depuis 1991) et L'Année stratégique (parution annuelle depuis 1985).

Il a écrit ou dirigé la publication d'une soixantaine d'ouvrages ayant pour thème les relations internationales, les questions nucléaires et de désarmement, les rapports de force entre les puissances, la politique étrangère française, l'impact du sport dans les relations internationales, le conflit du Proche-Orient et ses répercussions en France.



Plénière 2

Obstacles juridiques et pratiques à l'effectivité des droits des demandeurs d'asile : que fait le Défenseur des droits ?

par **Jacques TOUBON**

Ancien Ministre, Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est le défenseur des droits de l'homme, des droits humains et des droits fondamentaux. Il ne défend pas que les droits des citoyens, c'est-à-dire ceux qui sont sur le territoire français et ont la nationalité française. Il défend les droits de toutes et de tous. À la limite, je défends les droits qui bénéficient aux 7,5 milliards de personnes qui vivent à la surface de la terre, qu'elles soient sédentaires ou qu'elles soient comme plusieurs dizaines de millions d'entre elles en mouvement.

Le monde anglophone a des expressions que, tout en prônant l'usage de la langue française, j'aime assez. Quand on parle par exemple des enfants migrants et de leurs problèmes, des programmes ou rapports réalisés dans le cadre du conseil de l'Europe notamment parlent de « Children on move ». Ce qui est assez juste.

Comme cela a déjà été dit ici, les migrations sont naturellement une réalité permanente. Le mot de crise est parfaitement injustifié. Une crise, ça commence, ça se déroule et ça se finit. Nous sommes dans

une période de l'histoire longue dans laquelle les mouvements d'immigration et d'émigration font partie de l'histoire, de notre continent européen.

Ce musée national de l'histoire de l'immigration que j'ai commencé à étudier en 2004 et qui a ouvert en octobre 2007 le montre bien. C'est pour cela que le principal objectif que l'on recherche quand on fait ce genre de travail, restituer l'histoire de l'immigration dans l'histoire de France, c'est d'abolir la différence réflexe entre « eux » et « nous ». En réalité, par les apports historiques

et par ce que sont aujourd'hui ces mouvements permanents, nous sommes et nous devrions nous considérer dans le « nous ». C'est d'hommes et de femmes qu'il s'agit. Ce que j'essaie de faire est de démontrer qu'ils sont nos égaux en dignité et en droits.

Le sujet qui m'a été demandé de traiter est beaucoup plus précis que ces considérations historiques et générales. Avant d'y venir, je voudrais faire une toute petite remarque. Quand on essaie de faire la distinction systématiquement entre les demandeurs d'asile et les autres, on se trompe complètement. On nie la réalité. La volonté, qui est notamment celle des pouvoirs publics actuels, de considérer qu'il existe des bons migrants et des mauvais migrants, des migrants « accueillables » et des migrants « rejetables » par une sorte de tri qui serait fait dès le départ, dès le moment où telle ou telle personne met le pied sur le sol de l'Union européenne, est une erreur absolue. Il faut refuser cette distinction dépourvue de sens, et ce tri. Pascal Boniface l'a dit il y a un instant en parlant des conséquences des guerres, des situations politiques, de l'absence d'états de droit.

En fait, les causes migratoires sont multifactorielles. Selon les Nations Unies, en 2015, 18 millions de personnes se sont déplacées pour des raisons climatiques. Quand vous êtes dans un pays ravagé par les inondations, les sécheresses, quand des lois condamnent à mort les homosexuels ou qu'il y a des répressions jusqu'à la limite du génocide de certaines populations par des armées ou des polices, quand vous êtes dans des

régions où des enfants meurent simplement de faim ou sont enlevés, il est très difficile de considérer que le fait de quitter cet endroit, ce pays, doit répondre strictement aux dispositions de la Convention de Genève de 1951 sur le droit d'asile.

Il est clair que ces personnes sont en mouvement parce qu'elles répondent à une nécessité vitale. Contrairement à la thèse de tous les gouvernements en Europe depuis des années, elles ne répondent pas à un appel d'air. Elles ne viennent pas en Europe parce qu'elles savent qu'elles vont avoir telle prestation de sécurité sociale, ou tel logement, ou tel soin. Elles quittent leur pays, elles viennent ici poussées par une nécessité vitale. Pour être trivial, elles ont le feu aux fesses ! Et d'ailleurs, ces migrations sont des migrations sud-sud et pas seulement sud-nord. Aujourd'hui, la moitié des migrations vont du sud vers le sud et non du sud vers le nord.

Il y a donc d'abord une erreur complète de perspectives historiques et sociologiques. Mais naturellement, ça arrange de dire aux opinions publiques que ceux qui sont bien, ceux qui sont victimes de la guerre, ceux qui répondent au droit d'asile, je les prends. Les autres comptez sur moi, je les attrape au collet et je les expulserai le plus rapidement possible. C'est d'ailleurs le thème du futur projet de loi qui est entrain d'être préparé par le ministre de l'Intérieur.

L'idée du tri et de la distinction a pour effet aussi de percoler dans les opinions publiques une sorte de discrédit sur l'ensemble des étrangers. On finit par être imbibés par l'idée

qu'on n'a affaire qu'à des faux demandeurs d'asile, à des faux malades, à des faux mineurs. La querelle sur la minorité des mineurs non accompagnés le montre aujourd'hui. Or, il est clair qu'au titre des droits fondamentaux, avant d'être étranger, on est réprimé, on est demandeur d'asile, on est malade, on est mineur, on est demandeur de logement ou d'hébergement. Mais on n'est pas d'abord étranger, et donc en fonction de la qualité d'étranger, discriminé par rapport à l'ensemble de ces situations et demandes. C'est la constatation que nous avons faite nous, lorsque nous avons publié le 9 mai 2016, un rapport sur les droits fondamentaux des étrangers en France. Nous avons conclu qu'en prenant dans le détail toutes les situations, il y avait énormément de distance entre la proclamation des droits fondamentaux et leur effectivité.

J'ajoute, qu'en dehors de la thèse de l'appel d'air, il y a une deuxième considération qui est en train de miner l'accueil des étrangers dans notre pays. C'est le principe de réalité. C'est-à-dire l'adaptation de ce qu'on fait aux moyens financiers dont on dispose. Or les droits fondamentaux de toute personne sont des droits inconditionnels. Prenons un exemple facile : les mineurs qui mettent le pied sur notre sol ont un droit inconditionnel à l'abri, en vertu des principes et jurisprudences liées à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ils ne doivent pas rester une seconde dans la rue ou dans la « jungle ». Mais comme vous le savez, on est loin du compte aujourd'hui. Ne serait-ce que

sur Paris, les responsables du Samu Social ont récemment dit qu'il y avait environ 500 gosses qui tous les jours dormaient dans la rue. Autrement dit, pour eux, le fameux numéro 115 ne peut pas trouver de solution d'hébergement pour la nuit.

Voilà le contexte dans lequel on se trouve et qui explique que ce que je vais vous dire maintenant sur la technique juridique de l'accueil des demandeurs d'asile. Elle doit être située dans ce cadre plus général de pratiques. Elle explique les prises de positions que j'ai l'occasion de développer depuis trois ans que je suis Défenseur des droits soit sur un certain nombre de situations particulières comme celles de Calais ou de la frontière italienne, soit de manière générale à l'instar de travaux sur les droits fondamentaux des étrangers et les mineurs non accompagnés. Beaucoup de propositions que j'ai faites vont à l'encontre de la tendance générale des politiques suivies en France et dans l'ensemble de l'Union européenne sur ce sujet. Des politiques qui consistent à mettre des murs et des grilles. La maîtrise des flux migratoires n'est pas la solution, c'est le problème. Elle engendre une situation traumatique des migrations et du contact entre les migrations et nos pays dont on pourrait parfaitement se passer. C'est toute la question de l'accueil et de l'humanité.

Une notion me paraît répondre complètement à tout ce qu'il faudrait faire, selon le thème du séminaire aujourd'hui. Elle a été développée par Simone Weil, lorsqu'elle disait qu'une des principales valeurs éthiques est l'attention. Appliquer à la situation des migrants, cela veut

dire que l'on fasse en sorte de ne pas les traiter comme choses négligeables, d'essayer de les rendre invisibles. C'est comme ça que l'on veut démanteler les camps, les bidonvilles, etc. C'est pour essayer de faire avec une réalité, quelques fois assez massive comme à Calais, des poussières. L'attention, la considération sont exactement à l'encontre de cette démarche qui marque nos politiques. Malheureusement, le dernier rapport d'inspection de la Police Nationale en fait encore la démonstration, même si elle est édulcorée.

Le travail engagé aujourd'hui par le Samusocial International est exactement celui-là. C'est de ne pas, ni volontairement, ni involontairement, ignorer, être indifférent, fermer ses yeux et ses oreilles, passer aux affaires courantes, et laisser ces dizaines de milliers de personnes traités par des méthodes qui le plus souvent relèvent du maintien de l'ordre. L'hospitalité s'accommode mal du maintien de l'ordre.

Je traiterai de trois points. D'une part, quand on arrive et qu'on est demandeur d'asile, l'accès à la préfecture et à la procédure d'asile est, aujourd'hui dans notre pays, déjà un premier frein. Le deuxième point est celui de la conséquence des accords de Dublin III. Je parlerai enfin de la situation d'un certain nombre de personnes en situation d'exil mais qui ne sont pas des demandeurs d'asile.

Dans le contexte que j'ai décrit précédemment, les réflexions que j'ai faites reposent sur des réalités que nous vivons tous les jours. En tant que Défenseur des droits, j'ai créé l'an passé

un pôle « Droits fondamentaux des étrangers » qui n'existait pas jusque-là, parce que j'ai vu arriver chez le défenseur, de toutes les manières possibles (au titre de la minorité, des expulsions de bidonvilles, des situations particulières en région, de l'engorgement des préfectures, des obstacles mis aux procédures administratives qu'elles soient ou non dans le cadre de demande d'asile) de très nombreuses réclamations. Elles venaient toutes du fait que soit les lois ont été durcies, soit à loi constante, leur application est de plus en plus restrictive, et pour tout dire discriminatoire.

Je vais en donner la démonstration. Les personnes qui demandent l'asile, sont censées depuis une loi de juillet 2015 connaître un régime amélioré, notamment en ce qui concerne les délais de traitement de la demande. C'est l'un des objectifs du Plan Migrant du précédent gouvernement comme de celui actuel. Or deux remarques s'imposent. Réduire les délais de manière excessive, c'est mécaniquement faire des progrès dans les procédures, pouvoir afficher des statistiques favorables, mais cela ne correspond pas toujours à la situation. Le traitement par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) d'une demande d'asile ne doit pas être inséré dans un délai trop court. Je rappelle que les demandeurs d'asile ont notamment à faire un récit avec un officier de l'OFPRA qui les reçoit. Ce récit est psychologiquement très éprouvant. L'entretien au cours duquel il se déroule ne peut être expéditif. On doit accompagner le demandeur, il

doit y avoir l'intervention, pour juger de la demande d'asile et de sa validité, d'acteurs de plusieurs disciplines. C'est pourquoi, la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) qui est une formation issue du Conseil d'État et qui juge les appels contre les décisions de refus d'attribution du statut de réfugiés, avait elle-même dit qu'un délai de traitement des recours inférieur à trois mois n'était pas tenable. Ainsi, si l'on veut vraiment aboutir à une situation où l'on collisionne, l'on compacte au maximum l'arrivée du demandeur et la décision définitive sur son statut, on risque de manquer considérablement la réalité de la situation.

Mais de toute façon, la véritable question se situe au niveau des délais pour accéder au premier stade de la procédure, les PADA (plate-forme d'accueil pour demandeur d'asile) ou les GUDA (Guichet Unique pour demandeur d'asile). À Paris, c'est Boulevard de la Villette. Tout le monde en parle, les gens dorment sur le trottoir des nuits et des nuits en attendant de pouvoir s'inscrire. Ces remarques ne remontent pas au Défenseur des droits que je suis. Déjà en 2013, Dominique Baudis qui était mon prédécesseur, avait saisi le gouvernement. Ils avaient alors fait des observations dans une affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Les PADA sont gérés par des prestataires externes (par exemple France Terre d'Asile). Eux prennent rendez-vous avec le GUDA qui réunit les agents des préfectures et de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Et c'est au GUDA que doit se faire la

demande de l'enregistrement de la demande d'asile. La directive « Procédure » de 2013 dit que l'enregistrement de la demande d'asile doit avoir lieu au plus tard trois jours après la présentation de la demande. Ce délai pouvant être élevé à dix jours, dit la directive, lorsqu'un nombre élevé d'étrangers demande l'asile en même temps. Or il est clair qu'on n'est pas du tout dans cette situation. Le tribunal administratif de Paris a condamné 135 fois le préfet pour avoir enregistré les demandes dans des délais trop longs. Dans beaucoup de départements, il faut plusieurs mois pour obtenir des rendez-vous GUDA et l'enregistrement des demandes d'asile. Comme vous le voyez, on est complètement dans la violation, et de la directive de 2013, et de la loi du 29 juillet 2015 qui a réformé le droit d'asile.

On n'applique pas la loi. Et cela a plusieurs conséquences. Les personnes qui viennent d'arriver et qui n'ont pas vu leur demande d'asile enregistrée, sont en situation irrégulière. Ce sont des personnes en quête d'une protection internationale mais qui peuvent se retrouver interpellées, éloignées à tout moment, notamment vers un pays où elles peuvent craindre pour leur vie. Elles sont également dans l'impossibilité d'accéder aux conditions matérielles d'accueil garanties par le droit européen (hébergement, allocation pour demandeur d'asile, accès au marché du travail). Elles se trouvent tout simplement dans des conditions de dénuement contraires à la dignité. De plus en plus, on voit la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le Conseil

d'État lui-même, caractériser la manière dont sont traités les migrants comme inhumaine et dégradante.

Dans le même temps, on voit les juridictions administratives considérer que l'administration ne peut pas par exemple héberger des personnes d'urgence. On se trouve en face de l'application de ce principe de réalité. Là, le Conseil d'État a dit qu'il incombe au juge d'apprécier la diligence accomplie par l'administration en tenant compte des moyens dont elle dispose. L'incapacité de l'administration à faire face à nos obligations les plus fondamentales est aujourd'hui admise par la jurisprudence.

Là dessus, nous avons des situations tout à fait exceptionnelles. Vous avez tous entendu parler du fait qu'en Guyane, au moment où affluaient les réfugiés en provenance de Haïti l'an passé, tous les guichets avaient été fermés. Pendant trois mois, la préfecture a dit : « je ne prends plus de demandes, je ne peux plus le faire ». On se dit que la Guyane, c'est exceptionnel. Mais Nanterre, ce n'est pas la Guyane, c'est la préfecture de Hauts de Seine. Là-bas, on dort des nuits entières sur le parvis de la préfecture avant de pouvoir accéder aux guichets.

La deuxième question, c'est le sort réservé aux demandeurs d'asile qui sont soumis au règlement Dublin III. Ce règlement est fondamentalement inéquitable mais il est très commode. Vous êtes en France. Vous demandez l'asile mais il se trouve que vous êtes entré en Europe par l'Italie, l'Espagne ou la Grèce. On vous renvoie en Italie, en Espagne ou en Grèce,

pour que vous puissiez faire votre demande d'asile. C'est ça le règlement Dublin. Cela veut dire que les pays qui sont sur les frontières extérieures de l'Europe subissent une charge absolument disproportionnée. Mais surtout, l'application du règlement Dublin est faite par les services administratifs dans des conditions inexactes. On ne tient pas compte de règles comme celles de la présence d'autres membres de la famille du demandeur, de son état de santé, ou encore de la situation du lieu vers lequel on le renvoie. Aujourd'hui, on renvoie des personnes en Hongrie dont le traitement des migrants n'est pas de nature à lui valoir un prix Nobel de la Paix. C'est le pays qui a érigé le plus de murs et qui traite très mal les migrants pour des raisons politiques. Pour tout cela, nous avons demandé depuis longtemps la suspension de cet accord de Dublin. Nous sommes particulièrement préoccupés de ce point de vue dans l'avenir proche par la mise en œuvre du Programme d'accueil et d'hébergement

des demandeurs d'asile (PRA-DA) dont l'un des objectifs est de préparer les transferts des personnes sous procédure Dublin et de suivre les personnes assignés dans ce cadre. Enfin, il est clair que nous avons beaucoup de situations qui sont préoccupantes, en dehors même des demandeurs d'asile. Il y a d'abord ceux qui sans avoir nécessairement droit à l'asile, ne pourront que très difficilement être éloignés du territoire en raison de leur nationalité. Ils sont nombreux en France, par exemple, les Érythréens, les Irakiens, les Soudanais se trouvant dans une situation entre deux, non expulsables en raison des risques encourir en cas de retour et en même temps sans leur conférer aucun droit au séjour. On crée ainsi des personnes en situation de grande vulnérabilité, sans possibilités de logement, de travail, sans aucun moyen de s'intégrer dans la société. Ce sont d'ailleurs ces personnes qu'on trouve dans les campements informels, sur les trottoirs,

à Paris ou ailleurs.

Je suis comme Défenseur des droits extrêmement préoccupé de la distance qui s'est créée peu à peu dans le pays qui continue à se dire pays des Droits de l'Homme, entre les droits fondamentaux tels qu'ils sont déclarés et tels qu'ils effectivement appliqués. Tout est dans les détails dont on peut pas parler dans le temps court qui nous est imparti ici. Cette distance est particulièrement violente en ce qui concerne les migrants. Parce que ce sont des personnes dépourvues de recours, dépourvues de secours. Il n'est pas étonnant que dans son arrêt du 31 juillet 2017, le Conseil d'État ait pour la première fois considéré que les personnes auxquelles on refusait la nourriture, l'eau, des douches à Calais, étaient victimes de traitements inhumains et dégradants. On est loin de l'attention de Simone Weil. Il faut y revenir le plus vite possible.

Jacques TOUBON



Jacques Toubon a notamment été député de Paris, maire du XIII^{ème} arrondissement, ministre de la culture et de la francophonie ainsi que Garde des Sceaux et député européen. En 2003 il devient président de la mission de préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigra-

tion puis, de 2007 à 2014, président du Conseil d'orientation de l'Etablissement public de la porte Dorée-Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Membre du Haut conseil à l'intégration, il devient Défenseur des droits en 2014.



11h-13h / Auditorium Table ronde n°1

Politique migratoire et système d'asile en France. Face à la complexité des migrations dans un monde globalisé et en mouvement, comment sortir d'un discours et d'une action politique opposant « bon réfugié » et « mauvais migrant économique » ?

► Objectifs de la table ronde

Réflexion et recommandations pour inciter les décideurs à renouveler le discours et l'action sur les migrations.

Quelles recommandations pour penser le fait migratoire dans sa globalité ? Quelles grandes orientations proposer pour une amélioration du système d'asile et de l'ensemble de la politique migratoire ?

► Intervenants

Catherine Withol de Wenden
Directrice de recherches Sciences PO

Pascal Brice
Directeur de l'OFPPA

Claire Rodier
Juriste au GISTI

François Sureau
Avocat spécialiste du droit d'asile, écrivain, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat

Xavier Emmanuelli
Président du Samusocial International

Jean-Jacques Brot
Préfet, Conseiller du Gouvernement, chargé de la mission de coordination pour l'accueil de réfugiés syriens et irakiens

► Animateur Serge Moati
Journaliste, animateur

Table ronde 1

Politique migratoire et système d'asile en France. Face à la complexité des migrations dans un monde globalisé et en mouvement, comment sortir d'un discours et d'une action politique opposant « bon réfugié » et « mauvais migrant économique » ?

Objectifs de la table ronde

Réflexion et recommandations pour inciter les décideurs à renouveler le discours et l'action sur les migrations. Quelles recommandations pour penser le fait migratoire dans sa globalité ? Quelles grandes orientations proposer pour une amélioration du système d'asile et de l'ensemble de la politique migratoire ?

Intervenants

Catherine Withol de Wenden
Pascal Brice

directrice de recherches Sciences PO
directeur de l'OFPPA, excusé
représenté par Sophie Pegliasco, directrice de cabinet, OFPPA
juriste au GISTI

Claire Rodier
François Sureau

avocat spécialiste du droit d'asile, écrivain,
ancien maître des requêtes au conseil d'Etat

Xavier Emmanuelli
Raphaël Sodini

président du Samusocial International
directeur de l'asile, Direction générale des étrangers en France,
Ministère de l'Intérieur

Modérateur

Serge Moati

La notion de réfugié se définit à partir du cadre constitué par la Convention de Genève, adoptée en juillet 1951 en réponse aux persécutions de la Seconde Guerre mondiale. Élargi aux réfugiés de l'ensemble du monde en 1967, le statut de réfugié a toujours été un outil politique, évoluant au service des États selon les contextes géopolitiques. Ainsi, à l'instar du dissident soviétique accueilli dans un pays de l'Ouest pendant la Guerre froide, la figure du réfugié idéal s'est-elle distinguée de celle du travailleur migrant. Aujourd'hui, 65 millions de personnes sont dans des situations d'asile à travers le monde. Mais dans un contexte de fermeture des pays d'accueil à l'immigration de travail, on observe des glissements au sein des catégories de migrants. Comme le note Catherine Withol de Wenden, « l'asile est une façon pour des gens qui ne sont pas fondés à demander l'asile mais qui cherchent du travail, d'entrer sur le territoire, sans entrer dans les catégories extrêmement restrictives de l'accès au marché du travail ». On voit à cet égard s'accroître les flux mixtes, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'accueil des demandeurs d'asile.

Les politiques européennes au coût humain élevé

Depuis les années 2000, l'Europe a initié une harmonisation de sa politique migratoire. Mais les disparités restent fortes entre États, avec des critères de détermination et des taux de reconnaissance du statut de réfugié très variables. Le règlement de Dublin est recon-

nu par tous les intervenants comme inéquitable pour les pays aux frontières extérieures de l'Europe qui doivent porter la charge la plus importante de la gestion de réfugiés, et injuste pour les demandeurs d'asile. Témoignant de son expérience d'avocat du droit d'asile, François Sureau s'interroge sur l'efficacité et l'adaptation des dispositifs administratifs et politiques face à la détermination des migrants en quête d'un « asile existentiel, de reconnaissance de leur dignité de sujets de droits ». Les déboutés de l'asile se retrouvent dans l'irrégularité administrative, avec peu de recours. Ils risquent à tout moment l'éloignement du territoire ou l'enfermement, comme les 600 000 personnes détenues tous les ans en Europe dans des camps pour défaut de titre de séjour.

Réformer le dispositif français de la demande d'asile ?

La distinction entre réfugié et migrant sert-elle à justifier des politiques migratoires restrictives plus qu'à protéger les personnes comme le pense Claire Rodier ? Pour le Directeur de l'OFPPA Pascal Brice, il est nécessaire de distinguer les deux registres historiques, constitutionnels, politiques, sociaux constitués par l'asile et la politique migratoire. La confusion entre les deux porte préjudice au droit à l'asile qui seul devrait prévaloir en ce qui concerne les réfugiés. Entre 2016 et 2017, l'OFPPA a reçu 100 000 demandes d'asile et quelques 40 000 personnes ont été placées sous sa protection. L'instruction des demandes souffre de la longueur des délais. Par

ailleurs, « Entre le moment de l'arrivée sur le territoire et le moment du dépôt de la demande d'asile, il s'écoule au moins 5 mois » précise François Sureau qui, comme Claire Rodier ou Xavier Emmanuelli, impute la responsabilité de cette situation et ses conséquences sur les demandeurs (campements sauvages boulevard de la Villette à Paris, précarité, errance, préjugés négatifs) à une gouvernance des migrations visant le maintien de l'ordre et confiée au seul Ministère de l'Intérieur.

Les institutions de l'État à l'effort

Raphaël Sodini, préfet et directeur de l'asile au sein de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF), préfère mettre en avant les moyens mis en œuvre par l'État pour faire face à l'augmentation du nombre des demandeurs : « Mon budget est en hausse de 33%. Je crois être le seul directeur d'administration centrale dans ce cas ». Les efforts visent à réduire le délai moyen d'enregistrement de la demande d'asile de 19,6 jours comme c'est actuellement le cas à 3 jours. De même, le nombre des places d'hébergement a été doublé depuis 2012 et 12 500 places supplémentaires sont prévues dans les deux prochaines années. Enfin, le Ministère de l'Intérieur continue de doter de moyens humains l'OFPPA, l'OFII et la Cour Nationale du Droit d'asile (CNDA). Pour le Ministère de l'Intérieur, le règlement de Dublin reste, malgré son imperfection, pour les pays membres le modèle de référence unique pour définir les modalités de l'examen

TABLE RONDE 1

de la demande d'asile dans l'espace de circulation intégré européen.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exil

Les déplacés sont de plus en plus nombreux de par le monde. En Afrique, en Amérique du sud, ou encore à Gaza, ce sont les pays limitrophes des zones de crise qui, malgré leur situation difficile, en

accueillent l'immense majorité. L'Europe, qui dans son histoire a pourtant su faire preuve d'hospitalité à plusieurs reprises, « s'est réfugiée derrière ses murs Maginot » selon l'expression de Xavier Emmanuelli. Améliorer l'accueil des réfugiés passe d'abord par un changement de vocabulaire. La Convention de Genève sur le statut de réfugié ne suffit plus à décrire la diversité des parcours, des espoirs et des projets des gens sur les routes de l'exil. Il est aussi nécessaire de réinventer

les formes de l'accueil. Les propositions émises au cours de la première table ronde appellent alors à la régionalisation des procédures de la demande d'asile, à un accès à l'emploi facilité pour les réfugiés dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, ou encore à l'ouverture au plus tôt des demandeurs, surtout les plus jeunes, à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. ■

Intervenants



Catherine Whitol de Wenden

Catherine Whitol de Wenden est directrice de recherche au CNRS (CERI). Depuis 30 ans, elle a été chercheuse en migration internationale, à partir d'une approche de science politique et de droit public. Elle a étudié à Sciences-Po Paris et à l'Université Paris I. Elle a obtenu son doctorat en sciences politiques en 1986. Elle a publié 20 livres, seule ou en tant que co-auteur et environ 150 articles. Elle enseigne à Sciences-Po, à l'Université La Sapienza et LUISS à Rome et a été présidente du Comité de recherche Migration de l'ISA - Association internationale de sociologie (2002-2008) - et experte pour plusieurs organisations internationales (UNHCR, Conseil d'Europe et de la Commission européenne).

Parmi ses publications :

- « Atlas mondial des migrations », Autrement 2016 (4^e édition)
- « La question migratoire au XXI^{ème} siècle » Presses de Sciences-Po, 2010, 3^e édition à paraître en 2017,
- « Faut-il ouvrir les frontières ? », Paris, Presses de Sciences-Po, 2014, 3^e édition à paraître en 2017
- « Le droit d'émigrer », Paris CNRS Editions 2013,
- « Migrations en méditerranée », CNRS Editions 2015 (with Hélène Thiollet and Camille Schmolli),
- « Les migrations. Une nouvelle donne », FMSH 2016.



Pascal Brice

Pascal Brice est né le 24 septembre 1966 à Nantes (France). Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'un DEA d'Economie et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration. Diplomate depuis 1993, il a longtemps travaillé dans les négociations au sein de l'Union européenne et a été en poste au Maroc et consul général de France à Barcelone.

Il est ministre plénipotentiaire.

Ancien collaborateur des Ministres des Affaires étrangères Hubert Védrine (2000-2002) et de l'Economie et des Finances Pierre Moscovici (2012), il a été membre de la Cour des Comptes (2010-2012). Il est depuis 2012 directeur général de l'Ofpra.

Intervenants



Claire Rodier

Claire Rodier est juriste au GISTI, groupe d'information et de soutien des immigré.e.s, et co-fondatrice du réseau euro-africain Migreurop. Ses centres d'intérêt et de recherche sont les politiques d'immigration et d'asile et leurs conséquences sur les droits des personnes migrantes.

Parmi ses publications :

- « Xénophobie Business », La Découverte, 2012
- « Migrants et Réfugiés, réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents », La Découverte, 2016 (avec C. Portevin)
- « Atlas des migrants en Europe – Géographie critique des politiques migratoires », Armand Colin, nouvelle édition nov. 2017 (collaboration).



François Sureau

François Sureau est un écrivain français. En 1986, il cofonde la Revue française d'économie et en devient le directeur. Il est successivement chroniqueur littéraire à l'Express, au Journal du dimanche, au Figaro et à la Croix. Il anime le réseau d'avocats de l'association Pierre Claver, fondée par son épouse Ayyam Sureau, qui aide les demandeurs d'asile qui se trouvent en France. En 2014, il devient avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation au cabinet Spinosi & Sureau.

Parmi ses publications :

- « L'Indépendance à l'épreuve » (1988)
- « La Chanson de Passavant » (2005)
- « Sans bruit sans trace » (2011)
- « Le Chemin des morts » (2013)
- « Sur les bords de tout » (2016)



Xavier Emmanuelli

Anesthésiste-réanimateur, le Dr Xavier Emmanuelli et ses actions sont reconnus dans les domaines de l'humanitaire (MSF), de la politique (secrétaire d'Etat chargé de l'Action humanitaire d'urgence) et de la santé (chef des Maisons d'arrêt de Fleury Mérogis, chef du service qu'il crée Souffrance psychique et précarité dans les Hôpitaux de Saint Maurice...).

Il fonde également des structures pour développer l'accompagnement médico-psychosocial des personnes en situation de vulnérabilité (Samusocial de Paris et Samusocial International, Les Transmetteurs). Dans le cadre des Transmetteurs, il crée enfin des modules de formation spécialisés, notamment dans l'accompagnement des personnes.

Modérateur



Serge Moaty

Serge Moaty est à la fois scénariste, producteur, acteur, écrivain et présentateur de télévision. De 1981 à 1985, il est directeur général de France 3, et il dirige, de 1990 à 2014, la société de production «Image & Compagnie». Il a créé récemment «La Compagnie du Belvédère», qu'il préside, ainsi que «Belvédère Productions». Il a produit et animé pendant 10 ans «Ripostes», magazine

hebdomadaire de société et de débats politiques diffusé sur France 5, et a animé «Cinémas» sur la même chaîne. Il a également réalisé des centaines de documentaires pour les émissions de service public. Depuis 2009, il est président du Festival des créations télévisuelles de Luchon.



Table ronde 2

Penser l'accueil des mineurs non accompagnés dans le respect effectif de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Objectifs de la table ronde

Réflexion et recommandations pour un respect inconditionnel des droits de l'enfant permettant la protection, la prise en charge et l'intégration durable de tous les mineurs isolés présents sur le territoire indistinctement de leur pays d'origine et de destination. Réflexion et recommandations sur la mise en doute et l'évaluation de l'âge et sur l'accompagnement de la transition mineur/jeune adulte.

Recommandations pour accélérer et faciliter les regroupements familiaux.

Intervenants

Sébastien Lyon
Lou Salomé Sorlin
Olivier Douville

directeur général de l'Unicef France
représentante du Samusocial International au Liban
psychologue clinicien, maître de conférence en psychologie,
CRPMS (Université Paris Diderot), spécialiste de l'errance adolescente
et de la prise en charge psychologique des mineurs en situation d'exil
chercheur Migrinter (Université de Poitiers)

Sarah Przybyl
Françoise Bouchet-Saulnier

directrice juridique internationale, MSF France

Modérateur

David Eloy

La part des mineurs n'a cessé d'augmenter ces dernières années parmi les personnes en situation d'exil. Selon Europol, 10 000 enfants auraient disparu sur les routes de l'Europe en 2015. En France, le nombre de mineurs non accompagnés reconnus est passé de 5 990 en 2015 à 11 186 en octobre 2017. Dans le même temps, on estime à plus de 20 000 les jeunes étrangers vivant en réalité en France sans la moindre tutelle. Comme justement noté dans un rapport commandé cette année par le Ministère de la Justice : « la question des mineurs non accompagnés reste complexe car elle conjugue la mission de la protection de l'enfance et la problématique migratoire ».

Des mineurs « empêchés d'accompagnement » par les politiques migratoires

En vertu de la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et du Code de l'Action sociale et des Familles, les mineurs étrangers ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. Or, aujourd'hui, « on est, selon Françoise Bouchet-Saulnier, dans une gestion juridique qui dégage la responsabilité des acteurs censés agir dans l'intérêt de l'enfant, en culpabilisant celui qui devrait être objet d'attention ». Ces enfants, en majorité des garçons adolescents originaires du continent africain, sont ainsi « empêchés d'accompagnement » par les catégorisations administratives conditionnant leur prise en charge, isolés par les frontières qui font obstacle à la réunification des familles. Ce sont donc moins les mineurs

non accompagnés érigés en problème, que les procédures dévoyées de la politique migratoire, qui sont à l'origine des conditions de leur accueil régulièrement dénoncées. Lou Salomé Sorlin insiste à cet égard sur les nombreux manquements de l'État et de ses administrations dans l'application du droit à la protection des mineurs étrangers.

Une vulnérabilité spécifique

Il y a une vulnérabilité spécifique chez les mineurs non accompagnés. Elle s'inscrit d'abord dans les conditions qui ont conduit au départ (des violences de la part de ceux qui étaient censés les protéger, leur impuissance à remplir leur rôle, la contrainte à migrer pour aider la famille). Le parcours est ensuite marqué par une désocialisation dont les conséquences multiples sont décrites par Olivier Douville : « les sujets rencontrés présentent un appauvrissement du langage qui est une protection contre un monde possiblement pathogène quand il s'éternise, un monde qui pour eux n'a ni rêve ni réalité. Ils se sentent sans protection, ce qui induit chez eux des mécanismes de mise en danger, des carences alimentaires et physiologiques, et des usages de toxiques, etc ». Les violences ponctuant l'expérience migratoire conduisent à la dépersonnalisation des jeunes incapables de s'imaginer comme des sujets de droits.

Prendre en compte la parole des mineurs non accompagnés

La vulnérabilité et la fragilité des mineurs non accompa-

gnés se trouvent accentuées par la procédure d'évaluation de leur situation par les autorités. Pour tous les intervenants, l'évaluation de la minorité plus particulièrement peut devenir discriminatoire et oppressive pour les mineurs dont la parole, les documents d'identité et même les histoires de vie sont mis en doute. Mais comme le rappelle Lou Salomé Sorlin, c'est « la présomption de minorité [qui] devrait prévaloir en cas de doute, on devrait protéger et non pas exclure de la protection ». Sébastien Lyon, s'appuyant sur l'expérience de l'Unicef auprès de mineurs de la jungle de Calais, appelle lui à prendre en compte les espoirs et projets portés par la migration. Ils s'inscrivent dans des parcours très hétérogènes et à ce titre, les prises en charge doivent être spécifiques. Sarah Przybyl rapporte ainsi que pour certains jeunes, être extraits de la ville où ils arrivent et se retrouver à la campagne peut être vécu comme un traumatisme. Le choix de la destination correspond en effet à des réseaux de connaissances ou de liens communautaires susceptibles de leur apporter des ressources de survie dans des environnements hostiles aux plus jeunes.

Mieux former les professionnels

Plus généralement, la prise en charge des mineurs isolés pâtit du manque de formation des acteurs professionnels, et associatifs ou bénévoles. Sarah Przybyl cite le cas des travailleurs sociaux qui se sentent désarmés face aux jeunes migrants qui ont beaucoup d'attentes et de questions liées au droit des étrangers ou encore

à la sexualité. Lou Salomé Sorlin fait le constat similaire et juge nécessaire que les mineurs soient informés au plus tôt de leurs droits. Ils doivent notamment savoir qu'il existe d'autres

possibilités, d'autres voies de protection internationale alors même que le droit au regroupement se réduit en Europe. L'initiative de l'Unicef visant à former les acteurs de premiers

contacts aux cadres de la protection des mineurs et du droit de l'asile va dans ce sens. ■

Intervenants



Sébastien Lyon

Sébastien Lyon a été nommé Directeur général du Comité français pour l'UNICEF, dit UNICEF France, le 28 mai 2014.

Sébastien Lyon occupait depuis 2012 le poste de Directeur administratif et financier de l'association.

Diplômé de l'ESSEC, Sébastien Lyon a débuté sa carrière professionnelle au sein de l'ONG ACTED, où il a successivement occupé les postes de contrôleur financier à Kaboul (Afghanistan), puis adjoint du directeur financier au siège parisien de l'association et enfin directeur financier, de 2005 à 2012.



Lou-Salomé Sorlin

Aujourd'hui représentante du Samusocial International au Liban, Lou-Salomé Sorlin est une avocate spécialisée dans la protection des droits des réfugiés.

Elle a en particulier mené des actions d'information et d'assistance juridique dans des camps de réfugiés et campements informels à travers le Liban et l'Europe.

En 2015, elle a notamment été à l'initiative d'un

collectif d'avocats bénévoles franco-britanniques intervenant à Calais et Vintimille en partenariat avec le projet Safepassage de Citizen Uk (actions d'information, de protection et de représentation de réfugiés et de MNA).

Depuis 2016, elle intervient au Liban pour informer les personnes en situation d'exil et les assister dans leurs procédures vers la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.



Olivier Douville

Olivier Douville, psychologue clinicien, psychanalyste, association française des anthropologues, E.P.S. de Ville Evrard, Laboratoire CRPMS (Université Paris Diderot), travaille avec le Samu Social International.

Son parcours de recherche, de soin et d'enseignement est marqué par un intérêt pour les cliniques des effets de l'exclusion et de l'exil, depuis

sa thèse soutenue en 1982 sur les adolescents d'origine maghrébine et les souffrances de l'acculturation.

Il a dirigé l'Institut Psychanalytique de l'Adolescence et participe aux enseignements du DU mis en place par le Dr. X. Emmanuelli à l'Université Paris 5 sur les enfants et adolescents en danger dans les rues de mégalopoles.

Intervenants



Françoise Bouchet-Saulnier

Au cours des 20 dernières années, Françoise Bouchet-Saulnier a contribué au développement des politiques, des pratiques et des prises de paroles publiques de MSF sur l'action humanitaire, la défense de l'espace humanitaire, l'accès aux victimes, la protection des populations face aux crimes de masse, et aux défis posés par les interventions militaires internationales et les tribunaux internationaux pour les acteurs de secours.

Elle est chargée d'enseignement à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, à l'Institut Catholique de Paris et à la Sorbonne, fait partie du comité éditorial de la Revue internationale de la Croix-Rouge et également du comité éditorial des études historiques publiées sur les grandes « Prises de parole publiques » de MSF.

Parmi ses publications : « Dictionnaire pratique du droit humanitaire » (éd. La Découverte, 4ème édition 2013), traduit en huit langues.



Sarah Przybyl

Sarah Przybyl est géographe au sein de l'UMR MIGRINTER de l'Université de Poitiers.

Ses travaux portent sur les parcours migratoires des mineurs non accompagnés vers la France et aux expériences de protection auprès de ceux accueillis par l'Aide sociale à l'enfance.

Parmi ses publications :

- « Territoires de la migration, territoires de la protection. Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France », sous la direction de William Berthomière et Daniel Senovilla Hernández, Thèse de géographie : Université de Poitiers, 2016, 516 p.

- « Tanger et les harragas : les mutations d'un espace frontalier in Hommes et migrations », n°1304, 2013, Ben Tayeb Youssef et Przybyl Sarah.

Modérateur



Davis Eloy

Journaliste engagé sur les questions de solidarité internationale, de développement durable et de droits humains, David Eloy a cofondé, en 2005, Altermondes, un média porté par les acteurs de la société civile.



Table ronde 3

Hotspots, camps, points d'égorgement, routes de transit : quelles recommandations pour transformer une organisation géographique des migrations provoquant l'exclusion, l'exploitation, et la mort ?

Objectifs de la table ronde

Réflexion et recommandations portant sur l'approche des hotspots mise en place par l'Union européenne et ses déclinaisons sur le territoire français. Réflexion sur le positionnement de la France sur ce sujet.

Discussion sur l'existence de liens entre points d'engorgement (organisés ou informels), prises de risques et réseaux de traite des êtres humains.

Recommandations pour un égal accès aux droits - logement, santé, justice - pour toutes les personnes en situation d'exil présentes sur le territoire.

Intervenants

Dr Kamel Mohanna

Lou Salomé Sorlin

Paolo Morozzo della Rocca

Yasmine Bouagga

président, Amel Association International

représentante du Samusocial International au Liban

conseiller juridique auprès de la Communauté Sant'Egidio, UNHCR

sociologue, chargée de recherche au CNRS

Modérateur

Adéa Guillot

A Calais en France, à Idomini en Grèce, à Tabanovche en Macédoine ou à Vintimille en Italie, les camps informels de réfugiés tracent les voies de transit décidées et contrôlées par des passeurs. En effet, les migrants qui ne peuvent plus venir de manière régulière en Europe s'adressent aux organisations criminelles internationales offrant désormais des services intermédiaires sur le long chemin de la migration. Ce marché de l'immigration irrégulière a un coût humain lourd représenté notamment par les milliers de morts en Méditerranée. Il a aussi un coût financier partagé entre les personnes en situation d'exil qui doivent investir des milliers d'euros d'économies et d'emprunts dans leur périple migratoire au succès incertain, et les pays d'immigration.

L'encampement comme gestion des populations en situation d'exil

C'est un des aspects de la politique migratoire européenne. Face à l'afflux des réfugiés sur les côtes grecques et italiennes, des hotspots sont pensés et mis en œuvre à Lesbos ou encore à Lampedusa, comme lieu de tri, d'identification et d'enregistrement. Pour la sociologue Yasmine Bouagga, les hotspots constituent un modèle de centre organisé par les autorités de manière plus ou moins coercitive. Ici, les îles créent un enfermement géographique. Dans la jungle de Calais, les migrants en transit vers le Royaume-Uni étaient tolérés jusqu'à ce que la mobilisation des associations et la pression médiatique forcent à

établir des dispositifs d'hébergement et d'accès aux droits. En marge des villes, les camps roms forment des espaces de relégation précaires. L'encampement, formel et informel, est ainsi devenu un mode d'hébergement d'urgence, mais inadapté, des demandeurs d'asile partout où l'accueil pose problème. Le cas du Liban l'illustre bien.

Les camps de réfugiés au Liban

L'action de l'association AMEL International au Liban montre les difficultés d'accompagner les réfugiés au plus près des zones de conflits. Au Liban, le gouvernement refuse qu'il y ait des camps formels. La majorité des réfugiés est donc répartie dans les villages eux-mêmes à la survie précaire. Près de la moitié des libanais vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est aussi le cas de 70% des réfugiés syriens. Ces populations partagent les problèmes d'accès à la santé et à l'éducation, ceux liés à l'environnement, à la sécurité ou encore au chômage. Les organisations non gouvernementales telle le Samusocial International et AMEL tentent d'y remédier en associant leurs moyens. Mais dans un contexte de recul de la solidarité internationale au profit d'un modèle de Charity business, le Dr Kamel Mohanna de l'association Amel doute de la sincérité de l'action des certaines ONG occidentales qui travailleraient « non pas pour l'efficacité mais pour la visibilité ». Quand l'argent de l'aide internationale n'est pas perdu dans la logistique de l'entrepreneuriat de l'aide aux réfugiés, il est redéployé en Europe, sur

les politiques de répression de la migration et de reconduites des migrants aux frontières.

Quelles alternatives aux camps ?

Les chiffres de la répartition des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le monde montrent des déséquilibres marquants. Le ratio dans l'Europe des 28 est de 0,17%, c'est-à-dire qu'1 personne pour 1 000 est demandeur d'asile. À titre comparatif, il est de 3% en Turquie, de 40% au Liban. Avec des populations équivalentes, le Liban et l'Irlande reçoivent respectivement 1,5 millions de réfugiés et 250 réfugiés. Il y a aujourd'hui une nécessité de mieux répartir les réfugiés dans le monde. Pour Lou Salomé Sorlin : « des moyens existent et sont actifs pour protéger les personnes : la réinstallation, la relocalisation, les visas humanitaires, les couloirs humanitaires. Il est nécessaire de discuter de la façon d'améliorer ces dispositifs ou d'en inventer d'autres plus efficaces ».

C'est ce que fait Paolo Morozzo Della Rocca, le responsable juridique de la communauté Sant'Edigio, dans sa contribution à cette table ronde. L'accompagnement des réfugiés doit selon lui tenir compte des transformations de l'État, de l'administration et de l'opinion publique. Aujourd'hui, le sponsorship permet d'insérer les arrivants dans des réseaux d'accueil privés soutenus par la conférence épiscopale italienne à travers Sant'Edigio, les communautés religieuses et évangélistes, mais aussi des laïcs. Les personnes sont accompagnées individuellement tout au long de la procédure

de demande d'asile et de leur insertion dans le pays.

Quelques leçons de l'engagement citoyen

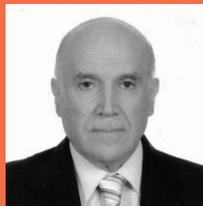
En Italie comme France, on voit la société civile se mobiliser afin d'imaginer d'autres manières d'accueillir. Par exemple, le camp humanitaire de la Linière, imaginé par le Maire de Grande Synthe comme un abri d'urgence pour la population migrante se trouvant sur

sa commune, a été construit par Médecins Sans Frontières. Il était géré par des associations. Malgré les importants problèmes d'organisation qui ont mené à sa fermeture, ce camp a pu démontrer de la capacité de la société civile à s'impliquer pour proposer des alternatives à ces personnes qui voulaient rejoindre le Royaume-Uni. Par ailleurs, les études montrent que les bénévoles associatifs et les citoyens ont une action très

positive pour l'intégration socio-économique des réfugiés. Les gens ont peur des migrants lorsqu'il s'agit d'une figure lointaine. Les liens noués en co-présence leur font oublier leurs craintes et leurs représentations. Pour créer un mouvement solidaire, il faut arrêter de criminaliser les mouvements citoyens et s'élever contre la dictature d'une opinion publique souvent mal représentée dans le débat public. ■



Intervenants



Dr Kamel Mohanna

Le Dr Kamel Mohanna est né à Khiam, au Sud Liban, et a été confronté, dès son plus jeune âge, à l'occupation israélienne de son pays.

Dans les années soixante, il a effectué ses études de médecine en France et est devenu Pédiatre.

Il a débuté son engagement humanitaire avec les révolutionnaires au Dhofar avant de s'engager dans les camps

palestiniens, pendant les années 1970, en participant à la création de l'Association Najdeh.

Puis, il a fondé, en 1979, Amel Association International. Amel a reçu le Prix Ghazal pour la Paix et a été nommée pour le Prix Nobel de la Paix en 2016.

Le Dr Mohanna est aussi le Coordinateur Général du Collectif des ONGs au Liban et Arabes.



Lou-Salomé Sorlin

Aujourd'hui représentante du Samusocial International au Liban, Lou-Salomé Sorlin est une avocate spécialisée dans la protection des droits des réfugiés.

Elle a en particulier mené des actions d'information et d'assistance juridique dans des camps de réfugiés et campements informels à travers le Liban et l'Europe.

En 2015, elle a notamment été à l'initiative d'un

collectif d'avocats bénévoles franco-britanniques intervenant à Calais et Vintimille en partenariat avec le projet Safepassage de Citizen Uk (actions d'information, de protection et de représentation de réfugiés et de MNA).

Depuis 2016, elle intervient au Liban pour informer les personnes en situation d'exil et les assister dans leurs procédures vers la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.



Paolo Morozzo Della Rocca

Paolo Morozzo Della Rocca est professeur de droit civil à l'Université d'Urbino et il est responsable du domaine juridique de la Communauté de Sant'Egidio.

Parmi ses publications :

« Immigrazione asilo e cittadinanza », Ed Maggioli, 2015 (a cura di) i luoghi della persona e le persone senza luogo, Maggioli ed., 2017



Yasmine Bouagga

Yasmine Bouagga est chargée de recherche au CNRS (Triangle/ ENS Lyon). Ses recherches actuelles portent sur les migrations et les politiques d'asile.

Elle est membre du programme de recherche BABELS et a coordonné l'ouvrage « De Lesbos à Calais, comment l'Europe fabrique des camps ? » (éd. passager clandestin, 2017).

Modérateur



Adéa Guillot

Adéa Guillot est reporter depuis 20 ans. Après avoir vécu et travaillé de nombreuses années en Afrique et en Asie, elle réside en Grèce depuis plus de 10 ans. Correspondante pour le journal Le Monde et la chaîne Arte, elle a couvert de manière extensive la crise économique qui déchire le pays depuis sept ans. Dès 2013 elle a parallèlement observé l'afflux de réfugiés via la Grèce. Et a décidé début 2015

d'accompagner plusieurs groupes de syriens dans leur voyage sur la route des Balkans. Aujourd'hui, une partie de son travail consiste à suivre en Allemagne, en Autriche ou au Pays-Bas le processus d'intégration de ces familles ou jeunes gens. Sa série au long cours « Sur la route de l'Europe » (Le Monde) lui a valu une nomination au prix Albert Londres en 2016.



Table ronde 4

Cesser de créer des situations d'exclusion en France : quelles recommandations pour l'accueil, le soin et l'intégration durable des personnes ? Quelles recommandations pour déconstruire la stigmatisation des étrangers ?

Objectifs de la table ronde

Réflexion et recommandations sur l'amélioration des conditions globales d'accueil (emploi, logement, soins, répartition géographique). Discussion autour des politiques de « matching » mettant en relation les compétences des personnes accueillies et les besoins des territoires d'accueil. Cette table ronde vise également à faire émerger des recommandations permettant de lutter contre les amalgames portant préjudice à l'accueil et à l'intégration des personnes accueillies, notamment celles issues de pays musulmans.

Intervenants

Alice Barbe

directrice générale SINGA France

Hillel Rapoport

professeur d'université, École d'Économie de Paris, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

Didier Leschi

directeur de l'OFII

Ayyam Sureau

fondatrice de l'association Pierre Claver

François Héran

démographe, spécialiste des politiques migratoires, d'intégration et de lutte contre les discriminations, INED

Jean-Jacques Brot

Préfet, Conseiller du Gouvernement, chargé de la mission de coordination pour l'accueil des réfugiés syriens et irakiens

Modérateur

Laura-Jane Gautier

L'augmentation des demandes d'asile a mis en lumière la diversité des acteurs étatiques et non étatiques intervenant auprès de cette population, sans qu'il ne soit véritablement possible de mesurer l'impact de leur action. En Allemagne, au Royaume-Uni ou en Suède, des données statistiques existent et permettent de juger de l'efficacité des politiques publiques d'accueil des migrants. C'est moins le cas en France où l'évaluation des performances d'intégration des réfugiés reste le parent pauvre des travaux de recherche sur les migrations. Les approches quantitatives et comparatives sont nécessaires pour un véritable suivi des réfugiés et de leurs parcours.

Pour une intégration sociale et économique des réfugiés

Comment alors se représenter l'intégration en France des réfugiés ? Plusieurs entrées sont possibles, en s'inspirant des expériences étrangères (Royaume-Uni, Suède, Canada, Allemagne). Pour François Héran, l'apprentissage de la langue est un facteur important d'intégration», il rappelle en effet que les économistes de l'immigration ont montré que la maîtrise de la langue commandait le niveau de salaire. Plus généralement, elle favorise l'insertion dans les économies locales, l'accès à la consommation, l'interaction avec les institutions. Évoquant des études montrant qu'en matière d'accès à l'emploi les réseaux sociaux étaient des facteurs d'intégration économique, Hillel Rapoport soulève la question de l'appariement (matching) entre un individu,

la famille et les lieux d'installation. En la matière, les pratiques françaises sont loin d'être systématiques, les logements étant affectés aux réfugiés et demandeurs d'asile non en fonction des besoins réciproques mais avec l'unique critère de la disponibilité et la bonne volonté des élus locaux. Les critères d'appariement peuvent être multiples : les préférences des réfugiés et les priorités de l'hébergement, la situation et les besoins des personnes à placer et les caractéristiques des lieux de destination, etc. Toutes les études montrent que l'appariement optimal aboutit à des performances améliorées en matière d'intégration.

L'Allemagne, un modèle à suivre en matière d'accueil des réfugiés ?

L'Allemagne est souvent citée comme un exemple de la générosité alliée au pragmatisme sur la question des réfugiés. Le pays a investi 75 Milliards d'euros dans l'accueil des 650 000 réfugiés (1,2 million de personnes avaient fait une demande). Il a bénéficié pour cela de perspectives en matière d'emploi et d'une disponibilité d'hébergement fortes. Les politiques d'intégration allemandes sont beaucoup plus directives. Les réfugiés doivent par exemple se plier à 600 heures d'apprentissage de la langue allemande ou à l'obligation de rester là où ils ont été installés. Il y a aussi une meilleure implication des organisations syndicales et patronales avec une réflexion sur les bassins d'emploi, sur les types de contrats, sur la reconnaissance et la vérification des qualifications professionnelles des détenteurs du statut de

réfugiés. Pour Didier Leschi, la France devrait s'inspirer de ces différents points pour repenser son accueil des réfugiés car « la dynamique d'égalité peut être contraire à une dynamique d'intégration ciblée sur les réfugiés ». Ainsi l'octroi d'un logement, du RSA et des APL pourrait s'accompagner de moins de liberté d'installation pour les réfugiés. De même, la formation pourrait répondre à des besoins sociaux et économiques. C'est parmi d'autres, des principes à soumettre au débat à différents niveaux institutionnels et à la planification.

Entre l'État et la société civile, la difficile coordination de l'accueil des réfugiés

En janvier 2015, Jean-Jacques Brot est chargé de la mission de coordination de l'accueil de certains réfugiés syriens. À l'époque, il s'agissait d'en réinstaller 500 en France depuis les camps du HCR. Ils sont des milliers aujourd'hui, dont des familles persécutées en Irak pour leurs convictions religieuses ou des supplétifs afghans de l'armée française. Il travaille avec l'OFII qui a pour charge d'accueillir les immigrants légaux, d'assurer les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile (allocation pour demandeur d'asile, hébergement) et d'aider au retour volontaire des migrants ayant fait cette demande. Ces services fournis par l'État s'accompagnent de la contribution d'une multitude de structures non gouvernementales historiques ou récemment créées. Pourtant, entre la bureaucratie administrative et le militantisme associatif, les dispositifs d'accueil sont souvent cloi-

sonnés, parfois incohérents et incomplets. Plus encore, insiste Jean Jacques Brot : « même en position de pauvreté relative comme aujourd'hui, les communautés, les élus locaux, les associations des départements désindustrialisés, ruraux et désertés sont généreux. Et inversement les maires des grandes villes qui parlent de réfugiés sont ceux qui en accueillent le moins ». Pour lui, l'État doit reprendre la main sur la cohérence à donner à l'accueil des réfugiés et à l'ampleur de cet accueil, et assumer son rôle diplomatique et historique dans le monde. La conjoncture politique doit permettre de réhabiliter le terme de migrant et de défendre le droit d'asile.

« Réhumaniser » les réfugiés pour une intégration co-construite

Malgré de nets progrès dans l'accueil des personnes en situation d'exil, il n'y a pas d'amélioration dans la perception des réfugiés. C'est pourtant cette dernière qui définit les logiques sécuritaires, utilitaristes, compassionnelles et marchandes traversant l'accueil des personnes en situation d'exil. Humaniser l'accueil, c'est selon Ayyam Sureau justement « prendre conscience de cette finalité de l'accueil qu'est l'humanisation ». Dans la réflexion à laquelle elle appelle alors, nous sommes tous héritiers de la loi qui s'est forgée au cours de l'histoire, même ceux qui ont choisi de se soumettre à cette loi en venant vivre en France. Notre mission com-

mune est de l'améliorer, en y intégrant de nouveaux motifs de protection légitimes tels que la pauvreté ou les risques climatiques et en associant les réfugiés aux débats sur leur intégration. Pour Alice Barbe, il faut aussi réécrire les narratifs négatifs associés aux réfugiés. Leurs histoires ne sont pas faites que de précarité, de violence, de danger, de misère, de pitié. Il y a aussi de belles réussites construites par des entrepreneurs, des artistes, des chercheurs. L'intégration des réfugiés passe pour la directrice de Singa France par « une culture de co - construction du futur » reposant autant sur l'action de l'État que les initiatives de la société civile, les associations, les entreprises privées, les grandes fortunes, etc.



Intervenants



Alice Barbe

Après des études européennes où elle a l'opportunité d'apprendre Machiavel, le polonais et comment faire un bon risotto, Alice Barbe démarre sa carrière à Montréal à l'ONU, puis devient consultante RSE à Paris après un passage à Save the Children.

En 2012, elle rejoint les fondateurs de Singa, persuadée que l'accueil des personnes réfugiées

est au cœur de nombreux enjeux sociétaux occidentaux. Le mouvement grandit et crée du lien, rassemble réfugiés et non-réfugiés autour du sport, de musique, de colocations, d'appli, de plateformes Web. Singa se pose comme davantage comme questionneur, étonneur, davantage que comme ONG ou services.

En 2015, SINGA devient internationale, et compte 25 000 membres.



Hillel Rapoport

Hillel Rapoport est Professeur à l'Ecole d'Economie de Paris et à l'Université Paris I, et conseiller scientifique au CEPII. Il est Research Fellow au Cepremap, au CESifo (Munich), à IZA (Bonn), au Harvard Center for International Development et membre des réseaux de recherche European Development Network et Human Capital and Economic Opportunity (HCEO, University of Chicago).

Depuis 2008, il est le coordinateur scientifique des conférences annuelles « Migration et Développement » de la Banque Mondiale et de l'AFD.

Plus récemment il a travaillé sur les effets économiques de la diversité et sur les questions que soulèvent l'accueil et la répartition des réfugiés au sein de l'Union Européenne.

Parmi ses publications :

- « The Economics of Immigration and Social Diversity », Elsevier, 2006

- « Brain Drain and Brain Gain : The Global Competition to Attract Talent », Oxford University Press, 2012

- « Heaven's Swing Door: Endogenous skills, migration networks and the effectiveness of selective immigration policies » (with Simone Bertoli), Scandinavian Journal of Economics, 117,2,2015: 565-91.



Didier Leschi

Didier Leschi est directeur général de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration depuis 2016.

De 1999 à 2002, il est chef de cabinet du préfet de la région Île-de-France puis en 2002, chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes, préfet du Rhône.

En 2004, il devient chef du bureau central des cultes au ministère de l'Intérieur puis en 2008 chef du service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville à l'administration centrale du ministère de la Justice.

De 2013 à 2015, il est préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis.

Intervenants



Ayyam Sureau

Ayyam Sureau est née en 1965 à New York de parents égyptiens, elle vit en France depuis 1983. Philosophe de formation, elle a fondé « Les Rencontres Philosophiques » à l'UNESCO où elle a travaillé 11 ans avant de créer avec son mari François Sureau l'Association Pierre Claver en

2008. Elle a dirigé des ouvrages collectifs : « Qu'est-ce qu'on ne sait pas? » et « Qui sommes-nous ? », (Gallimard), ainsi que des contes et récits pour les enfants (Ecole des Loisirs). Elle est membre du Comité d'Éthique du Barreau de Paris.



François Héran

François Héran est directeur de recherche à l'INED.

Il est agrégé de philosophie, titulaire d'une thèse d'anthropologie de l'École des Hautes études en sciences sociales et d'un doctorat d'État de l'Université Paris-Descartes.

Il rejoint en 1982 l'INED et l'INSEE pour mener des enquêtes sur la sociabilité, la formation des couples, les efforts éducatifs des familles, la transmission des langues, l'immigration.

Depuis mars 2017, il coordonne le projet d'Institut convergences Migrations financé par les Investissements d'avenir, qui doit réunir jusqu'en 2025 le CNRS, le Collège de France, l'EHESS, l'EPHE, l'INED, l'IRD et l'Université de Paris 1.

En juin 2017, il est élu professeur au Collège de France sur une chaire nouvellement créée, « Migrations et sociétés ».

Parmi ses publications :

- « Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir. » Paris : La Découverte, 330 p. (2017)

- « Parlons immigration en 30 questions. » Paris : La Documentation française, 2e éd. refondue, 110 p. (2016)

- « L'immigration en France : des chiffres en débat », in Les Cahiers français (La Documentation française), n° 385. (2015)

- « La société française a-t-elle besoin de l'apport démographique des migrations ? », in M. Poinso et S. Weber (dir.), Migrations et mutations de la société française : l'état des savoirs, Paris, La Découverte, pp. 277-286. (2014)

- « Le Temps des immigrés », Paris : Seuil / La République des idées, 112 p. (2007)



Jean-Jacques Brot

Jean-Jacques Brot est préfet depuis 2002 de Mayotte à la Nouvelle-Calédonie, en passant par les Deux-Sèvres, la Guadeloupe, l'Eure-et-Loir, la Vendée et le Finistère.

Chargé, depuis mars 2015, de la mission de coordination pour l'accueil de réfugiés Syriens et Irakiens, ce préfet sans territoire a des milliers

de kilomètres au compteur sur les routes départementales et des centaines d'étapes en région. Il témoigne que le réseau associatif et les élus locaux constituent un tissu humaniste et qu'il existe, dans ce pays, un vrai sens de la fraternité au quotidien pour installer durablement des familles de réfugiés dans toute la France.

Modérateur



Laura-jane Gautier

Laura-Jane Gautier est journaliste et animatrice. Elle débute sa carrière sur l'émission « C à vous » sur France 5, avant de passer par la chaîne d'info en continu LCI, où elle a notamment présenté la chronique bourse.

En 2013 elle rejoint Décideurs TV, une WebTV économique, où elle interviewe en direct quotidiennement pendant plus de 2 ans

des experts sur de nombreux sujets tels que la transformation digitale, les médias, le droit ou encore les startups. Aujourd'hui, Laura-Jane est journaliste indépendante et animatrice de conférences sur les thèmes de l'entrepreneuriat social et solidaire, la politique, les civic tech ou encore les pratiques collaboratives.



Nous avons fait le choix, pour ce séminaire, de faire interagir des personnalités aux profils très différents. S'il y a eu des sujets controversés, attendus, dans les approches et sur les solutions, certains constats font l'unanimité :

Le phénomène migratoire s'est transformé, en qualité comme en quantité, et la France, comme le reste des pays européens, fait face à un phénomène structurel, une immigration dont le rythme se pérennise et qui, pour reprendre les propos de Xavier Emmanuelli, durera « au moins 5 générations ». Cette observation, unanime, des associatifs, des chercheurs et des institutionnels présents les a mené à la réflexion tout aussi unanime, qu'il est temps de repenser totalement le cadre en matière de migrations. Nous ajoutons, en conclusion de ces actes, qu'il est nécessaire de cesser d'agir comme si le système d'asile était une politique migratoire car cette confusion n'a pour effet que d'accroître la xénophobie et la suspicion envers les étrangers,

qui sont autant de freins à leur intégration et à l'inclusion à venir. Il ressort, presque aussi unanimement, que le règlement de Dublin est une catastrophe, tant pour les personnes qui sont y soumises, que pour l'Union européenne pour laquelle ce règlement porte un coup d'arrêt définitif à une solidarité entre États déjà bien fragile. Le seul point positif porté par ce règlement de Dublin, – la possibilité de réunification familiale transfrontalière des mineurs – est généralement inconnue des acteurs travaillant avec les mineurs dits non accompagnés, et n'est pas appliquée : elle demande de longs combats juridiques pour la voir respecter ! L'ensemble des violations des droits, et en particulier des droits des enfants, non seulement instaure une relation de défiance légitime vis à vis des administrations, pousse les exilés majeurs et mineurs dans les bras des passeurs mais interroge douloureusement sur la relation profonde qu'entretiennent l'Union Européenne et la France avec les Droits de l'Homme qu'elle promeuvent pourtant.

D'une manière générale, la présomption de mensonge, pour les mineurs comme pour les adultes, prime sur le bénéfice du doute. Cette criminalisation a priori des personnes étrangères, des immigrants, des exilés, des demandeurs d'asile, est analysée par les chercheurs et les associatifs comme découlant directement d'une gestion des personnes en situation d'exil relevant avant tout du maintien de l'ordre et de la sécurité. Il apparaît pourtant que c'est au nom de ce maintien de la sécurité que sont créées les situations d'engorgement dramatiques que l'on rencontre aux abords de chaque frontière, à proximité de chaque gare, sur les routes de transit. Situations dramatiques pour les personnes, mais dramatiques également pour les localités et pour les États : même d'un point de vue strictement sécuritaire, la politique de fermeture et d'externalisation des frontières de l'Europe est un échec. Cette politique de fermeture, en plus des 30 000 morts qu'elle a laissés à sa frontière, laisse les pays voisins de l'Europe dans des situa-

CONCLUSION

fions dramatiques, à l'instar du Liban, devenu, comme l'a souligné Kamel Mohanna, un camp à ciel ouvert. Pour d'autres États, qui reçoivent abondamment des aides dans leur rôle d'appui à l'externalisation des frontières européennes, ces fonds sont fléchés vers le renforcement de services de sécurité aux frontières, souvent connus pour leurs manquements au respect des Droits de l'Homme pourtant promus par l'Europe.

L'éloignement géographique et social, l'enfermement, la présomption de mensonge, le peu de moyens dédiés à l'enseignement de la langue du pays d'accueil : tout ces éléments préparent, et les intervenants l'ont démontré, les difficultés d'intégration à venir de ceux qui obtiendront les papiers reconnaissant la légalité de leur présence sur le territoire. A l'inverse, les intervenants ont

également montré que la mise en commun des intérêts nationaux ou locaux avec ceux des personnes accueillies avaient pour conséquence des installations sereines et réussies et, sur le long terme, bénéfiques aux localités accueillantes.

Se pose encore, partout et toujours, la question de l'opinion publique, et de la définition du courage politique en matière migratoire... Peut être que ce courage doit se situer davantage dans l'application de solutions solidaires que dans les solutions de repli et de fermeture pratiquées depuis des décennies présentées comme osées et novatrices, pourtant sans résultat !

Et si cette option permanente était une fausse route? Si finalement la population d'accueil n'était pas si xénophobe ? Si l'imposition de solutions soli-

naires transformait l'opinion publique ? Et si le courage politique se situait dans les solutions solidaires et ouvertes ? Nos deux associations appellent après ce séminaire les représentants nationaux et européens à avoir ce courage. Nous avons trouvé des réponses à ces dernières questions. Ce sont des initiatives mises en place par des pionniers ouvrant, à petite échelle, un chemin différent, mais réussi. Dans l'espoir d'inspirer les autorités européennes, nos deux organisations, Samusocial International et Amel Association International organisent un second volet de ce séminaire à Athènes les 5 et 6 décembre 2017, avec des acteurs de la société civile, des élus locaux, des chercheurs, qui présenteront leurs expériences de solidarité dans tout l'espace euro-méditerranéen. ■

Xavier EMMANUELLI

Dr. Kamel MOHANNA



samusocialInternational

35 avenue courteline
75012 Paris

00 33 1 82 01 21 00
communication@samu-social-international.com

Secrétariat de Xavier Emmanuelli

033 6 72 01 08 93
contact@xavieremmanuelli.com

www.samu-social-international.com

Evènement organisé avec le soutien de :



Amel Liban

Immeuble Amel, rue Daoud Abou Chakra
Moussaitbeh, Beyrouth

00 961 718 555 93
research@amel.org

Amel France

8, rue Chenoise
38000 Grenoble

00 33 7 52 96 35 48
barbara.guyomarch@amelfrance.org

www.amel.org